

**VISION À LONG TERME DES PÊCHES
DU HARENG ET DU MAQUEREAU DANS LE SUD
DU GOLFE DU SAINT-LAURENT
ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PÊCHES DU
HARENG ET DU MAQUEREAU**

**PIERRE-MARCEL DESJARDINS
ÉCONOMISTE**

JUILLET 2005

15 juillet 2005

James B. Jones
Directeur général régional
Pêches et Océans Canada
Centre des pêches du Golfe
343, Avenue Université
CP 5030
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1C 9B6

M. Jones,

Le présent est mon rapport intitulé « *Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent: aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau.* » J'espère que le document sera utile dans les discussions à venir portant sur le développement d'une vision à long terme du secteur.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Pierre-Marcel Desjardins

INTRODUCTION

Le 17 mars 2005, l'honorable Geoff Regan, ministre des Pêches et des Océans (MPO) et l'honorable Shawn Murphy, secrétaire parlementaire, annonçaient une initiative d'élaboration d'une stratégie à long terme pour les pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Le présent document est consacré essentiellement au second des trois volets présentés dans le mandat :

Le deuxième élément portera sur les aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau, notamment sur les objectifs en matière de gestion des pêches. L'accent sera de plus placé sur l'amélioration de la qualité et de la valeur des produits, sur la diversité du marché et sur les prises de tous les secteurs de flottille dans les zones où leurs permis sont valides. La composante socio-économique de la vision à long terme misera surtout sur l'élaboration d'une approche stable et à long terme de la gestion des pêches en collaborant avec l'industrie, par l'entremise d'un régime d'intendance partagée « shared stewardship », afin de fixer des objectifs mesurables et d'élaborer des stratégies visant à améliorer la qualité, diversifier les marchés, établir des buts socio-économiques (par exemple, accroître la valeur globale des pêches), et formuler des recommandations afin d'améliorer la gestion de la pêche. (Voir Mandat à l'annexe B)

Il est clairement précisé au début du document que notre mission à long terme doit être conforme aux quotas déjà en place. Aussi, nous avons adopté les mêmes hypothèses que celles du rapport Surette, à savoir : « les deux flottilles sont autorisées à pêcher le hareng dans le sud du golfe du Saint-Laurent, dans les limites des quotas actuels (76,83 % / 23,17 %) » et « l'élimination de la flottille n'est pas une option ». (Surette, 2004, p. 2).

Le présent document, grâce à la consultation des divers groupes et à l'analyse des documents pertinents (liste qui figure dans notre bibliographie) ainsi que des données, propose certaines pistes qui, nous l'espérons, contribueront au développement des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Nous allons tout d'abord présenter un aperçu de l'industrie. Suivra une brève description des marchés. Nous présenterons ensuite un sommaire des consultations et de l'analyse. À noter que, pour assurer l'efficacité, j'ai moi-même animé une partie des consultations,

alors que Robert Johnston était responsable d'autres consultations, et qu'à plusieurs occasions, nous étions tous deux présents. Nous avons ensuite échangé nos notes. J'ai également participé à une partie des sessions du séminaire de deux jours qui s'est tenu à Moncton les 19 et 20 avril, et qui était axé sur des enjeux à caractère plus scientifique. Nous concluons avec mes recommandations.

Avant de terminer cette introduction, un dernier point : nous avons constaté que le hareng était souvent au centre des discussions, durant nos consultations, mais la plupart des intervenants ont rapidement ajouté que la plupart des points soulevés s'appliquaient tout autant au maquereau qu'au hareng.

DESCRIPTION DES DEUX SECTEURS DE PÊCHE

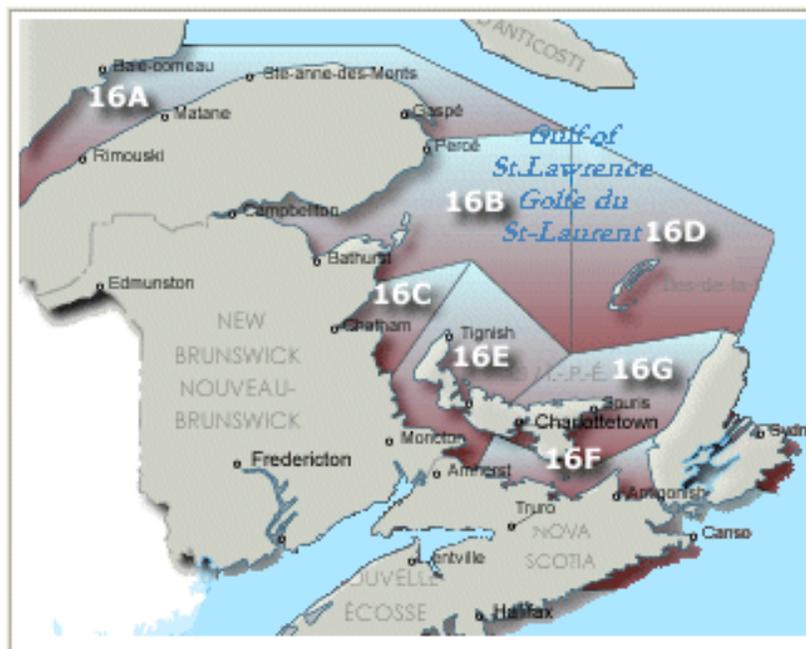
Le hareng, brève description

Le hareng atlantique, *Clupea harengus harengus*, est une espèce pélagique, qui forme des bancs durant les périodes de la nutrition et du frai (ministère des Pêches et des Océans, 2005b, 1). Dans le sud du golfe du Saint-Laurent, le hareng a une composante de frai au printemps et une composante de frai en automne. Les populations de géniteurs du printemps les plus nombreuses se situent dans les zones du détroit de Northumberland et des Îles-de-la-Madeleine, et les populations de frai de l'automne les plus nombreuses se situent dans la baie des Chaleurs. L'aire de distribution du stock de hareng du sud du golfe du Saint-Laurent s'étend de la rive nord de la Gaspésie à la pointe nord de l'île du Cap-Breton, et elle inclut les Îles-de-la-Madeleine.

Le hareng de la région est pêché par une flottille côtière de fileyeurs dans les zones de frai et une flottille de pêche à la senne coulissante (navires > 65 pi) en eaux profondes. Le nombre de permis commerciaux dans le sud du golfe du Saint-Laurent, par zone de pêche (voir carte 1) est présenté au tableau 1. Le tableau 2 présente le nombre de permis commerciaux dans la région, alors que le tableau 3 présente le nombre de travailleurs d'usine qui vivent du hareng.

En 2004 (ministère des Pêches et des Océans, 2005b, 2), les quantités débarquées déclarées pour la composante de reproducteurs d'automne se sont chiffrées à 42 208 t, pour un TAC de reproducteurs d'automne de 73 000 t, alors que les quantités débarquées déclarées pour la composante de reproducteurs du printemps étaient de 8 414 t, pour un TAC de 13 500 t. Dans la région, seuls les géniteurs d'automne sont pêchés pour la rogue, le rendement des reproducteurs du printemps étant faible (IRZC, 2004, 5).

Carte 1 : Zones de pêche du hareng



Source : <http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/maps-cartes/hareng-hareng-f.html>

Traditionnellement, et particulièrement depuis le milieu des années 1980, les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont responsables de la plupart des quantités débarquées de hareng au Canada (figure 1). Par contre, les débarquements de hareng en Colombie-Britannique ont généré une valeur beaucoup plus élevée (figure 3), du fait de leur pêche lucrative de la rogue de hareng. On peut voir les répercussions de ce fait à la figure 5, où est indiquée l'évolution historique des prix.

Zone de pêche	Nombre total de permis
16A : Île Verte	313
16B : Baie des Chaleurs	896
16C et 16 ^E : Escuminac et l'ouest de L'Î.-P.-É.	1 026
16D : Îles-de-la-Madeleine	329
16F : Pictou	392
16G : Banc Fisherman's	393
16A -16G et 17 : Grands senneurs de pêche du hareng	11

Tableau 2 : Nombre de permis actifs par zone (2002), hareng, Région du Golfe¹

Zone	Nombre de permis délivrés	Permis actifs	Pourcentage de permis actifs
Golfe N.-B.	1 119	521	47 %
Golfe N.-É.	405	156	39 %
Île-du-Prince-Édouard	851	346	41 %
Total	2 375	1 023	43 %

Source : Ministère des Pêches et des Océans (2004), p. 6

Tableau 3: Nombre d'usines et de travailleurs d'usine par zone en 2004, hareng, Région du Golfe

Zone	Nombre d'usines	Nombre d'employés
Golfe N.-É.	2	230
Golfe N.-B.	36	2 781
Île-du-Prince-Édouard	3	273
Total	41	3 284

Source : Ministère des Pêches et des Océans (2004), p. 17

Maquereau, brève description

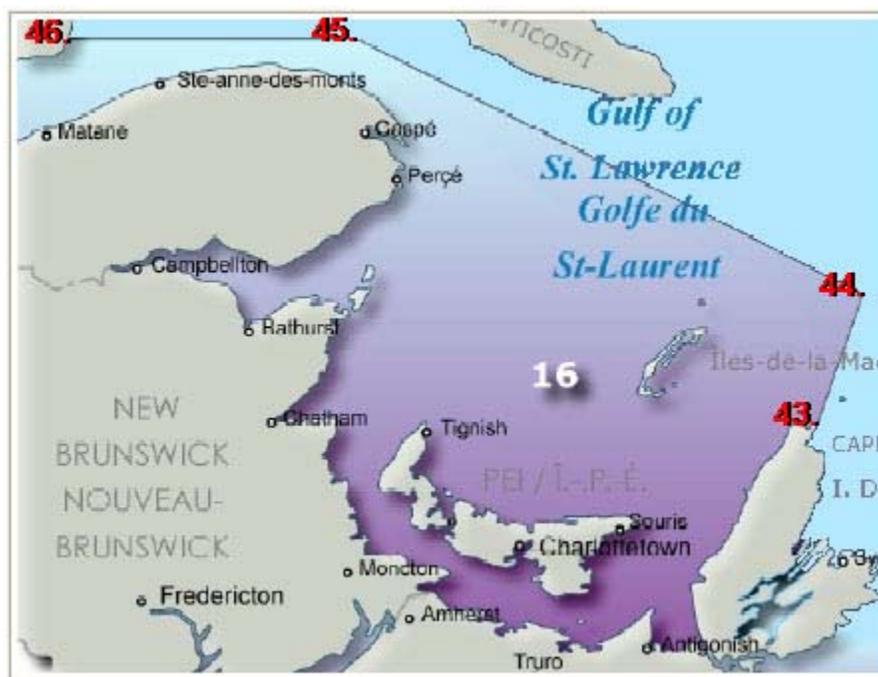
Le maquereau bleu, *Scomber scombrus L.*, appartient à la famille des scombridae (Ministère des Pêches et des Océans, 2004a, 1). On le retrouve dans l'Atlantique Nord-Ouest, depuis le cap Hatteras, en Caroline du Nord, jusqu'au golfe du Saint-Laurent et à la côte est de Terre-Neuve. Cette aire de distribution est caractérisée par la présence de deux stocks de frai. Tout d'abord, en eaux canadiennes, le maquereau fraie essentiellement dans le sud du golfe du Saint-Laurent en juin et en

¹ Notez qu'au tableau 1, des pêcheurs du Québec sont inclus, ce qui n'est pas le cas au tableau 2.

juillet. Ce frai suit une longue migration, qui commence au début du printemps sur le banc Georges. Puis, en eaux américaines, le maquereau fraie en mars et en avril, le long des côtes du New Jersey.

Dans l'Est du Canada, environ 15 000 pêcheurs commerciaux participent à la pêche du maquereau. Ils pêchent essentiellement dans les zones côtières, au moyen de filets maillants, de turlottes, de sennes coulissantes et de trappes. Le nombre de permis de pêche au maquereau dans le sud du golfe est présenté au tableau 4 et la zone de pêche est illustrée à la carte 2. Enfin, même si la gestion de la pêche du hareng peut être qualifiée de plutôt locale, la gestion du maquereau se fait plutôt à l'échelle de l'Atlantique (c.-à-d. l'Est du Canada).

Carte 2 : Zones de pêche du maquereau



Source : <http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/maps-cartes/Maquereau-maquereau-f.html>

Tableau 4 : Nombre de permis de pêche commerciale par zone dans le sud du golfe, (2002), pêche du maquereau, divers secteurs	
Secteurs	Nombre de permis délivrés

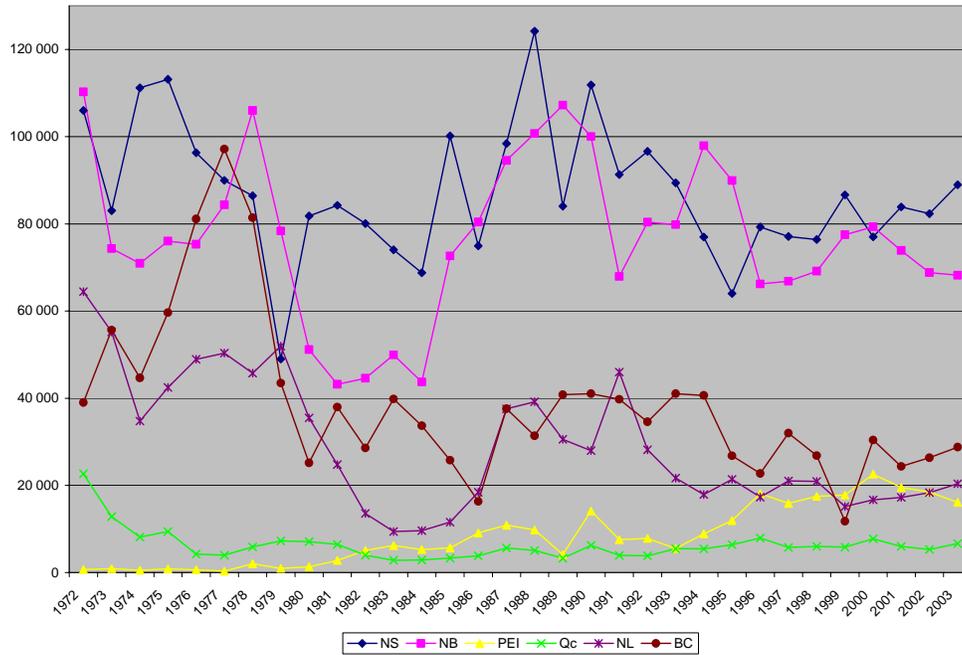
Golfe Nouveau-Brunswick	1 179
Golfe Nouvelle-Écosse	636
Île-du-Prince-Édouard	1 244
Québec	767
Source : http://dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/commercial/licensing/	

En 2004, les chiffres préliminaires des débarquements de maquereau dans l'Est du Canada ont atteint un total d'environ 50 000 t. Il est toutefois admis que ce chiffre ne reflète pas les quantités réelles débarquées, étant donné que les prises effectuées par la pêche récréative et la pêche du poisson-appât ne sont pas consignées. De plus, des bordereaux d'achat sont utilisés par les pêcheurs côtiers commerciaux (pas de déclaration personnelle) et on estime que l'industrie ne déclare pas le total des prises. Les débarquements réels de maquereau pouvaient être plus proches du TAC de 75 000 t qu'on ne le pense à l'heure actuelle. (ministère des Pêches et des Océans, 2005a, 8)

Traditionnellement les débarquements de maquereau ont fluctué (figure 2). L'importante augmentation récente des débarquements à Terre-Neuve-et-Labrador mérite d'être soulignée. La valeur des débarquements a également fluctué et elle est considérablement inférieure, en termes absolus, à celle du hareng (figure 4), même si le prix a tendance à être plus élevé que celui du hareng (figure 6).

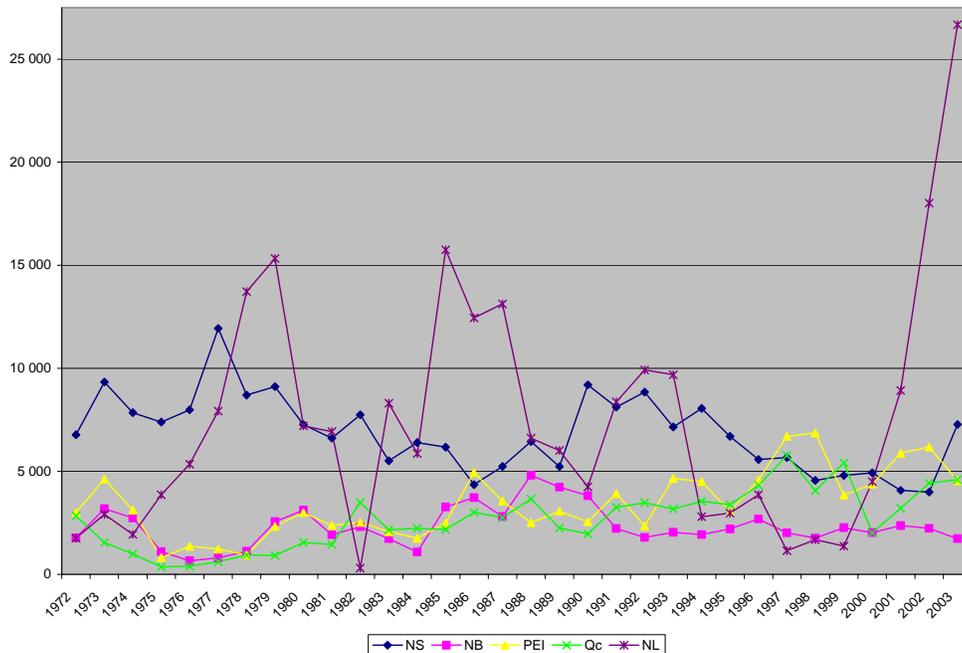
Figure 1 : Évolution des débarquements de hareng, volume (tm), provinces canadiennes, 1972-2003

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau



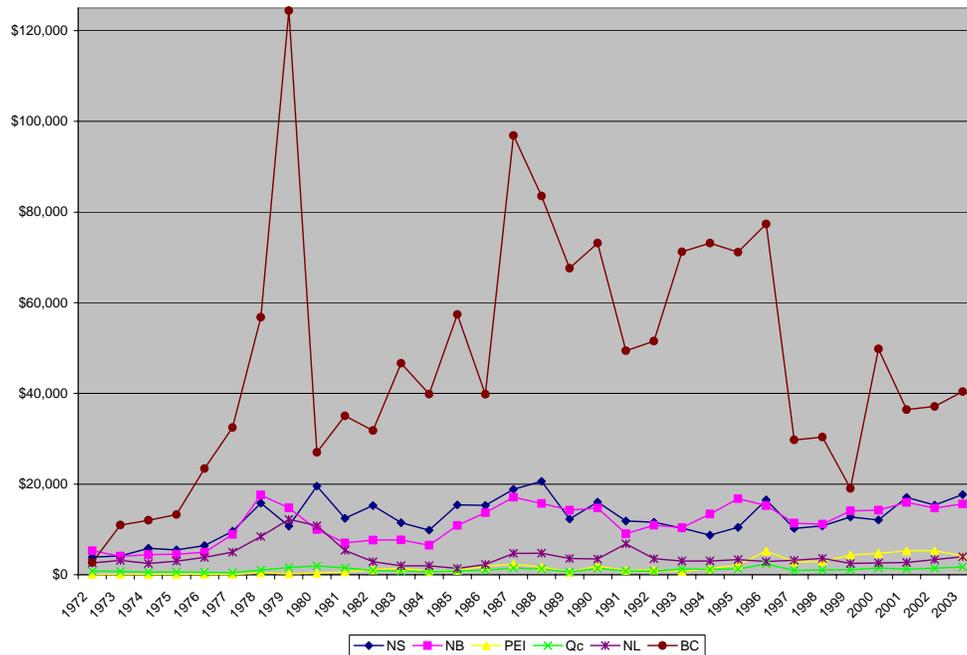
Source : www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/commercial/landings/index_f.htm

Figure 2 : Évolution des débarquements de maquereau (tm), provinces de l'Est du Canada, 1972-2003



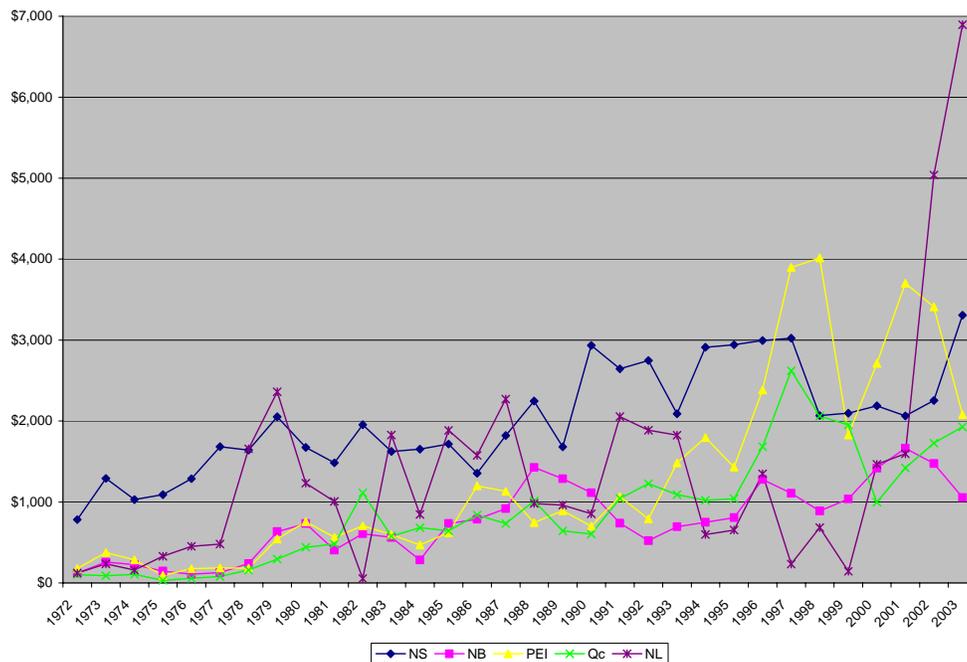
Source : www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/commercial/landings/index_f.htm

Figure 3 : Évolution de la valeur des débarquements de hareng (milliers de dollars), provinces canadiennes, 1972-2003



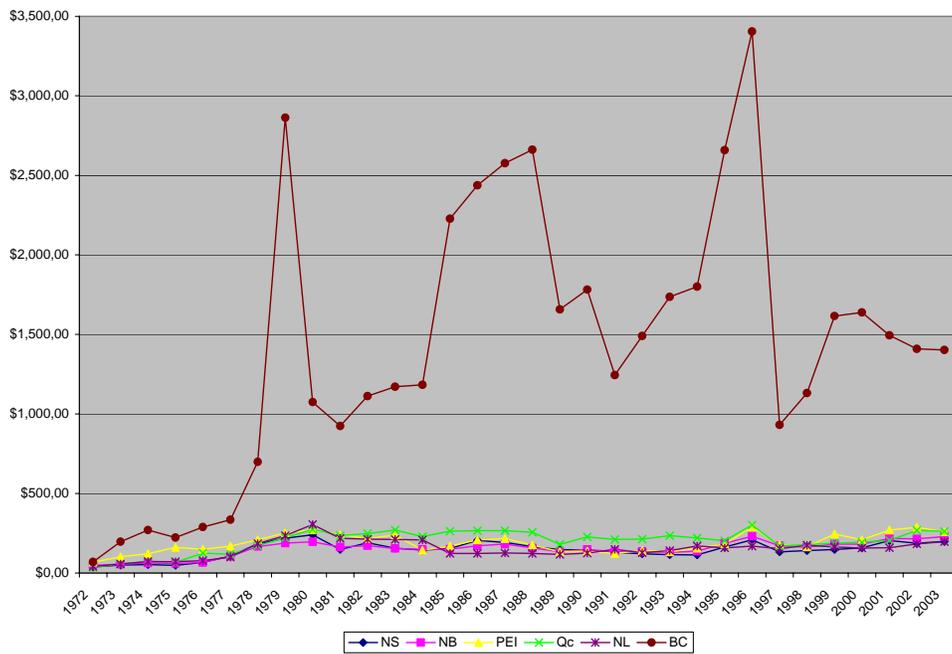
Source : www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/commercial/landings/index_f.htm

Figure 4 : Évolution de la valeur des débarquements de maquereau (en milliers de dollars), provinces de l'Est du Canada, 1972-2003



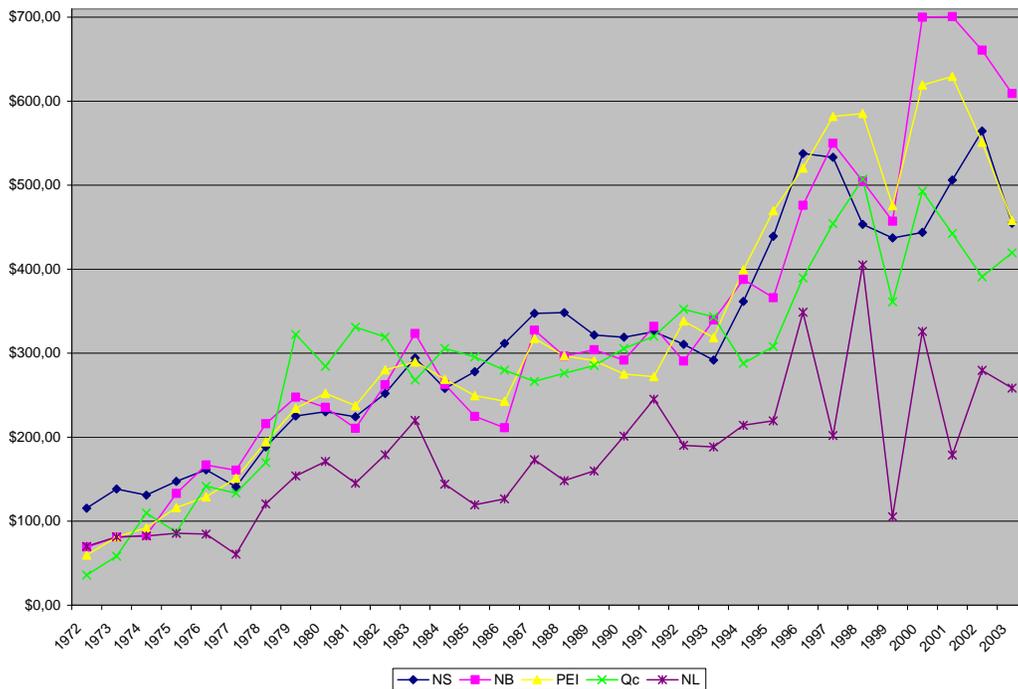
Source : www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/commercial/landings/index_f.htm

Figure 5 : Évolution des prix (\$/tm), débarquements de hareng, provinces canadiennes, 1972-2003



Source : Calculs de l'auteur basés sur les figures 1 et 3.

Figure 6 : Évolution du prix (\$/tm), débarquements de maquereau, provinces de l'Est du Canada, 1972-2003



Source : Calculs de l'auteur basés sur les figures 2 et 4.

MARCHÉS

Dans cette section consacrée essentiellement aux marchés, nous présenterons tout d'abord un aperçu des exportations de la région du sud du golfe, puis nous effectuerons des analyses quantitative et qualitative des marchés mondiaux. Préalablement, il nous faut souligner que notre analyse est basée sur les données et l'information disponibles et que celles-ci sont systématiquement incomplètes. Par exemple, nous n'avons aucune donnée précise sur les marchés intérieurs pour la consommation humaine ou pour l'appâtage. De plus, les données sur les exportations doivent être analysées soigneusement. Par exemple, lorsqu'un produit est exporté par un grossiste basé à Toronto, il pourra être considéré comme une exportation de l'Ontario, même si le poisson provient du Canada atlantique. De plus, si le poisson est exporté dans un premier temps, par exemple, aux États-Unis pour être réexporté vers une destination finale en Europe, il pourrait être considéré comme une exportation vers les États-Unis, plutôt que vers la destination finale. Nous devons également composer avec les définitions utilisées. Ceci dit, en dépit de ces réserves, les données fournissent un portrait « global » relativement satisfaisant.

Marchés d'exportation du hareng et du maquereau de l'Est du Canada

En annexe A, nous présentons des statistiques sur les produits et marchés d'exportation suivants (même si nous n'incluons pas de données relatives à tous ces marchés pour tous ces produits, étant données que dans plusieurs cas, les valeurs sont négligeables, voire nulles) :

- Produits (catégories définies par Statistique Canada)
 - Hareng (sauf foie ou rogue) – frais ou réfrigéré (excluant filets de poisson)
 - Hareng (sauf foie ou rogue) – congelé (excluant filets de poisson)
 - Hareng fumé – incluant filets
 - Hareng, salé ou en saumure – non séché ou fumé
 - Maquereau (sauf foie ou rogue) – frais ou réfrigéré (excluant filets de poisson)

- Maquereau (sauf foie ou rogue) – congelé (excluant filets de poisson)
- Foie et rogue – frais ou réfrigérés
- Foie et rogue – congelés
- Foie et rogue – séchés, fumés ou en saumure

- Marchés
 - Toutes destinations (marchés étrangers)
 - États-Unis
 - Japon
 - Chine
 - Europe occidentale
 - Europe de l'Est
 - Haïti
 - République dominicaine
 - Afrique

Si nous nous concentrons sur les valeurs correspondant à l'année 2004, nous constatons que pour Terre-Neuve-et-Labrador, le produit le plus important – mesuré en fonction de la valeur des exportations – est le *maquereau (sauf foie ou rogue) – congelé (excluant filets de poisson)*, avec des exportations de plus de 32 millions de dollars. Suivent les *foie et rogue – séchés, fumés, salés ou en saumure (9,3 millions de dollars)* et le *hareng (sauf foie ou rogue) – congelé (excluant filets de poisson)* (3,6 millions de dollars).

Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons également, comme c'était le cas pour Terre-Neuve-et-Labrador, *maquereaux (sauf foie ou rogue) – congelés (excluant filets de poisson)* occupent le premier rang, avec près de 1 million de dollars. Suivent les *foie et rogue – congelés (581 000 \$)* et le *maquereau (sauf foie et rogue) – frais ou réfrigéré (excluant filets de poisson) (312 000 \$)*.

Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, les *foie et rogue – congelés* sont au premier rang des exportations avec une valeur de plus de 12 millions de dollars, suivi par le

maquereau (sauf foie ou rogue) – congelé (excluant filets de poisson) (près de 6 millions de dollars) et le *hareng fumé – incluant filets* (3 millions de dollars).

Cette dernière catégorie, *harengs fumés – incluant filets*, se classe au premier rang des exportations du Nouveau-Brunswick, avec une valeur de plus de 15 millions de dollars en 2004. Suivent les foie et rogue – *congelés* (6 millions de dollars) et *foie et rogue – séchés, fumés, salés ou en saumure* (1,5 million de dollars).

Enfin, dans le cas de la province du Québec, le principal produit d'exportation est, comme dans le cas du Nouveau-Brunswick, *harengs fumés – incluant filets* (1 million de dollars), suivi par les foie et rogue – *congelés* (800 000 \$) et *(sauf foie ou rogue) – congelés (excluant filets de poisson)* (208 000 \$).

Si nous portons notre attention sur les marchés d'exportation, nous constatons que dans le cas du hareng frais ou réfrigéré [*hareng (sauf foie et rogue) – frais ou réfrigérés (excluant filets de poisson)*] (tableaux A1-A3) presque toutes nos exportations sont destinées aux États-Unis. La situation est passablement différente dans le cas du hareng congelé [*hareng (sauf foie ou rogue) – frais ou réfrigéré (excluant filets de poisson)*] (tableaux A4-A10), l'Europe de l'Est étant (toujours pour 2004) la destination la plus importante des exportations de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, alors que l'Europe de l'Est est la destination la plus importante pour les exportations du Nouveau-Brunswick. Les exportations du Québec ne sont pas très importantes, alors que celles de l'Île-du-Prince-Édouard étaient nulles en 2004. Le marché des États-Unis était également important, alors que, dans le cas de la Colombie-Britannique, les marchés du Japon et de la Chine étaient les plus importants.

Les marchés d'exportation les plus importants pour le *hareng fumé – incluant filets* (tableaux A11-A17) étaient la République dominicaine (Nouveau-Brunswick), suivie par l'Europe occidentale (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), les États-Unis (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Québec) et d'Haïti (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse). Dans le cas du *hareng, salé ou en saumure – non séché ou fumé*

(tableaux A18-A21), la grande majorité des exportations sont destinées aux États-Unis. La situation est similaire pour le *maquereau (sauf foie ou rogue) – frais ou réfrigéré (excluant filets de poisson)* (tableaux A22-A25), même si dans ce cas, la Nouvelle-Écosse a réalisé des exportations de valeur élevée vers l'Europe de l'Est et la Chine.

Les marchés du maquereau congelé [*Maquereau (sauf foie ou rogue) – congelé (excluant filets de poisson)*] (tableaux A26-A32) étaient plus diversifiés, des exportations importantes étant réalisées vers les États-Unis (Terre-Neuve-et-Labrador), la Chine (Terre-Neuve-et-Labrador et Nouvelle-Écosse), Europe de l'Est (Terre-Neuve-et-Labrador et Nouvelle-Écosse), le Japon (Terre-Neuve-et-Labrador) et l'Europe occidentale.

Enfin, pour la rogue, les principaux marchés pour les produits frais ou réfrigérés (*foie et rogue – frais ou réfrigérés*) (tableaux A33-A36) se situent en Europe occidentale, et dans le cas des produits congelés (*foie et rogue – congelés*) (tableaux A37-A41), le Japon, les États-Unis, la Chine et l'Europe occidentale, alors que dans le cas des *foie et rogue – séchés, fumés, salés ou en saumure* (tableaux A42-A47), le Japon est le marché le plus important, même si des quantités importantes sont exportées en Europe occidentale. Dans le cas de la Colombie-Britannique, des quantités importantes sont exportées en Chine.

Marchés mondiaux du hareng et du maquereau

Analysons tout d'abord la place du Canada sur les marchés mondiaux du hareng et du maquereau. Si nous mettons l'accent dans un premier temps sur la production mondiale de hareng, nous voyons que le Canada est loin d'être un joueur dominant (tableau B1). En fait, c'est sur le marché du *hareng salé*, que le Canada réalise la plus grosse part de la production mondiale, soit, en 1999, 12,3 % de la production mondiale totale. Dans cette catégorie, la Pologne est le pays le plus important, suivie par les Pays-Bas et le Canada. Pour la catégorie *préparée, en conserve*, notre part de marché était de 4 %.

Dans ce cas, l'Allemagne est le premier producteur, suivi par la Pologne, la Suède et le Danemark. Dans le cas du hareng *congelé*, le Canada réalise 2,1 % de la production mondiale, catégorie qui est dominée par la Norvège, suivie par les Pays-Bas et l'Allemagne. Enfin, le Canada ne figure pas dans les statistiques relatives aux *filets, frais/congelés*. Dans cette dernière catégorie, la Norvège est le premier producteur, et elle est suivie par le Danemark.

L'analyse des exportations mondiales de hareng (tableau B2) confirme l'importance relativement limitée du Canada, avec en 1999, une part de 3,8 % des exportations mondiales de hareng, en valeur. Le premier exportateur mondial de hareng était la Norvège, suivie par les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne. Les plus gros importateurs de *hareng frais ou congelé* étaient le Japon, le Nigeria, la Fédération de Russie et le Danemark (tableau B3). Si nous mettons l'accent sur les importations japonaises de roque de hareng, nous constatons que le Canada est le premier fournisseur, avec près de la moitié des exportations canadiennes (tableau B4).

La situation est quelque peu différente dans le cas du maquereau : le Canada, pour la période de 1991 à 1999, ne figure même pas dans la liste des principaux producteurs (tableau B5). Les exportateurs les plus importants de maquereaux frais et congelés étaient, en 1999, la Norvège, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Irlande (tableau B6). Si nous examinons les importations de maquereau, nous constatons que le Canada a réalisé moins de 0,5 % du total des importations mondiales (tableau B7). Les plus gros importateurs mondiaux de maquereaux frais et congelés sont le Japon, le Nigeria, la Norvège, l'Égypte et la Pologne.

Tendances générales

On prévoit une augmentation de la demande globale de poisson. En fait, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) « estime qu'étant donné les habitudes de consommation actuelles de poisson, trois millions de tonnes supplémentaires de poissons seront nécessaires annuellement pour répondre aux

demandes de la population mondiale en croissance » (GSGislason & Associates Ltd, 2004, 34-35). Certains estiment que la consommation de poisson à l'échelle mondiale, qui était de 71 millions de tm en 1990 et de 100 millions de tm en 2000, atteindra 137 millions de tm en 2015 (Josupeit, 2004, 1). Cela découle de la croissance démographique et de l'augmentation des revenus dans les pays en développement. En Amérique du Nord et en Europe, le vieillissement de la population va également contribuer à la hausse de la demande de poissons, étant donné qu'en vieillissant, les gens ont tendance à consommer des aliments plus sains, ce qui inclut les produits de la mer. En fait, « la hausse de la consommation de produits de la mer riche en acide gras oméga-3 a prouvé qu'elle contribuait à réduire l'hypertension, au maintien de la santé du cœur et au développement et au maintien des fonctions cérébrales » (GSGislason & Associates Ltd, 2004, 35) et la consommation de hareng et de maquereau offre en conséquence des avantages importants en termes de santé (IRZC, 2004, 7). Cette tendance à une alimentation plus saine, qui sera profitable aux produits de la mer, est également à l'origine de la hausse des normes de qualité et de sécurité, qui se traduit, par exemple, par une préférence pour les produits frais en comparaison des produits congelés, ou des produits locaux en comparaison des produits étrangers (GSGislason & Associates Ltd, 2004, 36).

Asie

Au Japon, les conditions du marché évoluent. La jeune génération a des préférences qui diffèrent de celles de la génération plus âgée. Cela a, par exemple, des répercussions sur la demande de la roque. Les Japonais ne consomment pas de roque comme la vieille génération (MacKinnon Consulting & Market Development Ltd., 2005, p. 4). Nombre de jeunes Japonais « achètent de plus en plus des produits de la roque aromatisés qui sont pratiques, économiques et consommés toute l'année. Le déclin du marché des cadeaux a entraîné un transfert de la roque du Pacifique (C.-B.) vers les marchés de la roque aromatisée, dont le prix est inférieur » (GSGislason & Associates Ltd., 2004. 72). La roque aromatisée, qui se vend toute l'année, est moins sujette aux fluctuations des prix. De plus, nous constatons « une préférence croissante pour la

viande rouge et l'acceptation du poisson d'élevage, en tant que produit de substitution du poisson sauvage » (GSGislason & Associates Ltd, 2004, 35). Il en découle une situation telle que certains estiment que l'approvisionnement en roque d'une année correspond à la demande de deux ans (MacKinnon Consulting & Market Development Ltd., 2005, 5).

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le marché japonais haut de gamme de la roque, alimenté essentiellement par la roque de la Colombie-Britannique, est généralement destiné au marché des cadeaux de fin d'année, de qualité supérieure (GSGislason & Associates Ltd., 2004, 72). Le motif pour lequel la roque de la C.-B. est préférée à la roque de l'Est du Canada, est que la roque de la C.-B. a des caractéristiques plus similaires à la roque traditionnelle du Japon (IRZC, 2004, 3). La roque de l'Est du Canada est utilisée essentiellement pour le marché de la roque aromatisée (IRZC, 2004, 36). La qualité est importante : les importateurs japonais effectuent leurs achats en fonction de la qualité passée. La réputation a donc des répercussions importantes sur la demande (IRZC, 2004, 36). En conséquence, l'amélioration de la qualité peut nécessiter du temps, avant que ne se concrétisent des bénéfices.

Les facteurs qui influent sur la qualité incluent la fraîcheur, la taille et la classification. Dans le cas de la roque de l'Est du Canada, les critiques formulées fréquemment par les importateurs japonais incluent le pourcentage élevé de roque abîmée ou décolorée, la mauvaise texture, une faible durée de conservation, un goût amer, une forte proportion de roques spongieuses et une mauvaise classification. Les éléments qui inspirent ces critiques ou qui les justifient incluent les techniques de récolte, le degré de maturité du hareng, la manipulation des poissons, ainsi que la congélation (IRZC, 2004, 36).

En ce qui a trait au maquereau, on peut dire que la demande du Japon est plus sensible à la qualité qu'à la taille (Globefish, 2003a).

Le marché du maquereau en Chine est en expansion. La hausse du revenu individuel devrait se traduire au cours des prochaines années par une hausse de la demande de maquereau. Combinées aux diminutions prévues des débarquements nationaux, cela devrait se traduire par des hausses importantes de l'intérêt pour les importations de maquereau (Globefish, 2003f). De plus, l'accès de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait favoriser une hausse du conditionnement du maquereau pour la réexportation.

Europe occidentale

On estime que la capacité de transformation des poissons pélagiques en Norvège et au Royaume-Uni est de loin supérieure à l'approvisionnement en poissons, d'où une pression à la hausse sur les prix, alors que les transformateurs tentent d'accroître leurs achats. On estime que la capacité norvégienne est d'environ cinq fois le quota disponible et de trois fois au Royaume-Uni (Globefish, 2004b).

La Norvège a connu une augmentation de la demande de hareng local, situation reliée à la taille relativement grande des harengs (Globefish, 2004a). Près de 80 % du hareng norvégien congelé sont destinés aux marchés de la Russie et de l'Ukraine. Cette situation diffère de celle de l'Union européenne, où le Nigeria est le marché d'exportation le plus important pour le hareng (Globefish, 2003b).

Si nous passons à l'industrie norvégienne du maquereau, nous constatons que l'approvisionnement a diminué de 85 000 tonnes entre 2001 et 2004, mais on s'attend à une stabilisation (Globefish, 2004b). La demande de maquereau norvégien est relativement soutenue pour les maquereaux de grande taille (plus de 600 g) et pour les petits maquereaux (Globefish 2003a). La demande de maquereau de taille moyenne n'est pas aussi bonne. On estime que cette catégorie de maquereau (taille moyenne) est plus sensible au prix et l'Irlande, l'Écosse et les Shetlands sont des concurrents acharnés sur ce marché. Le Japon et la Russie sont les marchés les plus importants pour les exportations du maquereau de Norvège.

En 2003, les exportations du hareng d'Islande ont diminué, même si les débarquements ont augmenté. Cela est dû à la diminution de la taille des prises (essentiellement < 300 g) ainsi que du prix relativement bon offert par l'industrie de production de farine et d'huile (Globefish, 2004). En 2002, l'Irlande – ainsi que les îles Féroé – ont augmenté leur capacité de production de filets (Globefish, 2003e).

Europe de l'Est

L'Europe de l'Est change rapidement. La Pologne, par exemple, est aujourd'hui membre de l'Union européenne. Elle reçoit un soutien financier, qui devrait se traduire par une hausse de la demande de produits comme le hareng et le maquereau (MacKinnon Consulting & Market Development Ltd., 2005, 4).

Dans le cas du hareng, certains estiment que les marchés de la Russie, de l'Ukraine et de la Pologne sont sensibles au prix (Globefish, 2004a). En 2001 et 2002, quand les prix ont augmenté sensiblement, les importateurs ont réduit leurs achats. D'autres soutiennent, en prenant en exemple la Russie, que la demande est soutenue, faisant référence à la récente augmentation de 30 % de la consommation de hareng, alors que le prix a augmenté de 36 % (MacKinnon Consulting & Market Development Ltd., 2005, 4). Parallèlement, l'augmentation du nombre des entreprises qui produisent du hareng en conserve a été observée en Russie. Cela correspond à l'augmentation du niveau des revenus de la population, avec pour conséquence une hausse de la demande de produits de hareng préparés (Globefish, 2004c). Les analystes font remarquer que la hausse de la demande combinée à l'augmentation du nombre des entreprises se traduit par une concurrence féroce.

Fait intéressant, les données indiquent une diminution de la valeur des importations de produits de hareng finis en Russie depuis 2001 (Globefish, 2004c). Parallèlement, les importations de matières premières ont augmenté. Cela reflète une augmentation de la production de marchandises en Russie, du fait des droits de douane, mais également de

la préférence des consommateurs pour les produits nationaux. Certains soutiennent que les consommateurs russes n'aiment pas les produits étrangers, qui ont un goût trop aigre ou trop doux. Les entreprises russes préfèrent toutefois les matières premières étrangères aux matières premières nationales. Les analystes soutiennent que les navires russes ne possèdent pas les équipements et les technologies qui leur permettraient de transformer leurs prises rapidement et de manière satisfaisante, et celles-ci seront considérées comme de qualité inférieure (MacKinnon Consulting & Market Development Ltd., 2005, 4). En Russie, le hareng est consommé essentiellement légèrement salé, mais le hareng mariné devient de plus en plus populaire (Globefish, 2003d). L'apparition de supermarchés et d'hypermarchés à Moscou améliorera la distribution du hareng, et contribuera également à assurer la qualité du produit.

La demande russe et ukrainienne de maquereau est sensible à la taille (préférence pour les poissons de 600 grammes et plus). La Pologne, quant à elle, affiche une demande relativement soutenue de petits maquereaux (Globefish, 2003a).

Portrait mondial et local du marché de certains produits

Farine de poisson

On prévoyait que la production de farine dans les cinq grands pays exportateurs atteindrait 3,4 millions de tonnes en 2004, soit une augmentation par rapport à 2003, mais un chiffre inférieur de 100 000 tonnes à la moyenne des cinq années précédentes (Globefish, 2005a). Les Européens ont interdit l'utilisation de farine de poisson pour l'alimentation des ruminants et d'autres animaux, avec pour résultat une diminution des importations de farine de poisson par l'UE, qui sont passées de 950 000 tonnes en 2000 à 600 000 tonnes en 2004.

La farine de poisson est un volet important dans le secteur du hareng, étant donné que tous les déchets de hareng des autres activités de transformation peuvent être à leur

tour transformés en farine de poisson ou en huile, et devenir une solution économiquement viable à l'objectif de réduction de l'incidence environnementale des déchets (IRZC, 2004, 66). Les matières premières incluent les déchets de la rogue, de la laitance et du filetage, les harengs abîmés, ainsi que les petits harengs. La qualité du produit est directement reliée à la qualité de la matière première.

Rogue sur varech

De 1995 à 1999, une expérience de production rogue de hareng sur varech a été réalisée dans la région d'Escuminac (ministère des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, 1997, 45; ministère des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, 2000, 34; IRZC, 2004, 71-72). La rogue a été récoltée sur varech et conservée dans de la saumure. Les algues utilisées étaient des *Laminaria longicuris*. Les Japonais préfèrent la *Macrocystisi pyrifera*, mais ils ont jugé les algues utilisées acceptables. Le projet a révélé un potentiel, mais il a été interrompu du fait de la surabondance de rogues sur les algues, de la présence de sable et des difficultés liées aux marchés.

Matjes

Les plus grands marchés pour les harengs matjes sont les Pays-Bas et l'Allemagne; ces marchés sont évalués à 30 000 tm. Les fournisseurs les plus importants sont la Norvège, le Danemark et les producteurs locaux (Globefish, 2003d). Les harengs matjes importés sont triés dans un premier temps en fonction de la taille (jusqu'à 12 catégories différentes) puis insérés dans des cuves de saumure à teneur en sel de 10 à 15 %, où ils mûrissent durant 24 heures avant d'être emballés sous vide et congelés. Ils sont ensuite expédiés en Allemagne et aux Pays-Bas, où ils sont transformés en filets, prêts à la consommation. Pour les matjes, le hareng doit avoir un pancréas bien développé, avoir une longueur de 24 à 28 cm, avoir atteint le niveau de maturité II ou III, avoir une teneur en gras minimum de 18 %, ne pas être abîmé et, idéalement, avoir des viscères complètes (IRZC, 2004, 70).

La haute saison pour les harengs matjes se situe entre le 1^{er} juin et le 15 juillet, saison des grands festivals et des grandes fêtes, à la fois aux Pays-Bas et en Allemagne. Toutefois, le produit est disponible toute l'année (Globefish, 2003d). Aux Pays-Bas, on le consomme généralement entier en filets de 60 grammes avec de l'oignon, en une seule bouchée. C'est un « plat national » et un produit « branché » et relativement coûteux. En Allemagne, on le consomme généralement en filets de 100 grammes à titre de plat principal accompagné, par exemple, de haricots, de pommes de terre ainsi que d'un choix de vinaigrettes ou de sauces. La plupart des restaurants gastronomiques offrent des plats de matjes durant la haute saison.

Un projet pilote axé sur les matjes a été réalisé au milieu des années 1990 au Nouveau-Brunswick (ministère des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, 1997, 45). Le projet n'a pas réussi pour des raisons de logistique mais les analystes insistent sur le fait que le potentiel était réel et c'est encore le cas aujourd'hui, sous réserve de gérer adéquatement l'initiative.

Laitance

La laitance de hareng est le sperme des harengs mâles (IRZC, 2004, 45-46). Elle est consommée essentiellement par des Européens, souvent frite ou en tartina. On l'utilise également pour ses propriétés antiseptiques, ainsi que pour la préparation de lotions et de shampooing, du fait de sa teneur élevée en huile. Enfin, au Japon, la laitance est extraite et utilisée pour accentuer la saveur du riz.

Hareng fumé

Une portion importante de la matière première des fumoirs provient des carcasses de hareng de l'industrie de la roque du sud du golfe du Saint-Laurent (IRZC, 2004, 49). À l'heure actuelle, la plupart des producteurs de hareng fumé auraient besoin d'investissements majeurs pour développer de nouveaux produits. Le hareng à fumer

doit être de bonne qualité pour que le produit final soit également de qualité. Les procédures de fumage et la qualité de l'équipement utilisé influent également fortement sur la qualité du produit.

Filets

Le hareng atlantique est considéré comme un poisson idéal pour les filets, du fait de sa forme allongée et de sa petite cavité abdominale (IRZC, 2004, 64). De plus, au cours de la majorité de la saison (de mai à novembre), les géniteurs du printemps et de l'automne ont une teneur en gras supérieure à 8 %, soit les caractéristiques recherchées par les consommateurs (p. ex., meilleur goût, meilleure texture, etc.).

Sauces aux poissons

Les sauces aux poissons sont très populaires au Japon. Pour produire des sauces de qualité, il est nécessaire d'utiliser des poissons (hareng) de qualité similaire à ceux qui sont utilisés pour la production commerciale destinée à la consommation humaine (IRZC, 2004, 70-71).

ENJEUX DÉDUITS DES CONSULTATIONS ET DE L'ANALYSE DE LA DOCUMENTATION

Qualité

Le principal enjeu mis en évidence dans le cadre des consultations ainsi que de l'analyse de la documentation (p. ex., IRZC, 2004; Surette, 2004, 62) correspondent à l'importance de la qualité et aux améliorations importantes requises dans ce domaine, pour que se concrétisent des progrès réels. À l'heure actuelle, il est probablement juste d'affirmer que, même si on n'utilise pas toujours le même vocabulaire, le hareng et le maquereau ne sont pas pêchés de façon optimale. On nous a déclaré à diverses reprises que nous ne pêchons pas en visant la qualité, mais plutôt la quantité.

La qualité est certainement importante. La qualité du poisson n'est pas réversible (IRZC, 2004, 10). Pour améliorer la qualité du produit final, tous ceux qui interviennent dans le processus de production doivent avoir le souci de la qualité. Dans le cas du hareng, par exemple, la durée du mouillage des filets influe beaucoup sur la qualité (MacKinnon Consulting & Market Development Ltd., 2005, p. 3). De plus, la température revêt énormément d'importance. Le hareng se détériore six fois plus vite dans une eau à 15 °C que dans une eau à 4 °C. La manipulation du produit tout au long du processus revêt une grande importance, qu'il s'agisse à bord des navires ou au moment du déchargement, du camionnage ou de l'entreposage, etc. Les facteurs qui influent sur la qualité du poisson incluent donc la condition physique du poisson, son degré de fatigue, sa taille, sa manipulation et la température au cours des diverses étapes de la manipulation et de l'entreposage (IRZC, 2004, 10).

La pêche au filet maillant a généralement été ciblée lorsqu'on a examiné les problèmes de qualité. Même si certains ont soutenu que la technique de pêche (filets maillants) était à la source du problème, d'autres ont répondu qu'il était possible de livrer des poissons de qualité en utilisant le filet maillant, mais seulement en promouvant ce qu'on peut qualifier de culture de la qualité. De plus, même si on peut livrer du hareng de première qualité au quai de débarquement, lorsque les autres maillons de la chaîne de production ne permettent pas de conserver cette qualité, qu'il s'agisse du débarquement, du transport ou de la manipulation à l'usine de transformation, on se retrouve toujours avec un problème de qualité. En bout du compte, la qualité ne sera jamais supérieure à celle du produit livré par le maillon le plus faible de la chaîne.

Des initiatives sont en cours pour améliorer la qualité, mais la plupart d'entre elles, à une échelle limitée. L'Institut de recherche sur les zones côtières a mis en œuvre au cours des dernières années des projets expérimentaux qui semblent susciter de l'enthousiasme, tout en offrant de réelles possibilités d'amélioration de la situation. Des séances en petits groupes ont été mises à profit pour échanger de l'information avec les intéressés et accroître le degré de sensibilisation à l'importance de la qualité. L'Institut a

également participé à un projet de mise au point d'un dispositif de détection rapide de l'histamine (IRZC, 2004, 16).

Les causes de l'insuffisance des progrès accomplis du point de vue de la qualité sont nombreuses. Tout d'abord et avant tout, il semble que les incitatifs à l'amélioration de la qualité sont rares, point sur lequel nous reviendrons plus tard. On nous dit souvent que les pêcheurs qui ramènent des poissons de mauvaise qualité obtiennent le même prix que ceux qui livrent des poissons de haute qualité. Le fait que le hareng et le maquereau servent de monnaie d'échange dans le cadre du processus d'offre et de demande du homard en constitue l'une des raisons. Les pêcheurs exigent des acheteurs qu'ils acceptent leur hareng de basse qualité au prix courant s'ils veulent avoir leur homard. Sur ce marché très compétitif, les acheteurs acceptent souvent.

Pouvoirs publics

La région est dans une position unique, car cinq gouvernements provinciaux, en plus du gouvernement fédéral s'occupent de la pêche. Cela a tendance à rendre la situation encore plus complexe que ce n'est le cas, par exemple, pour la pêche en C.-B., où il n'y a qu'un gouvernement provincial. Et les gouvernements provinciaux sont importants : la transformation, par exemple, relève de leurs compétences. La majorité des intervenants ont estimé qu'un partenariat authentique et solide entre les deux ordres de gouvernement ainsi qu'avec les autres intéressés était nécessaire pour que se concrétisent des progrès significatifs.

Transparence et prévisibilité

La crédibilité du ministère des Pêches et des Océans a été parfois remise en question durant nos consultations. Le caractère arbitraire perçu de certaines décisions a été parfois utilisé pour étayer ces critiques. Surette (2004, p. 62) a également souligné ce problème, souvent lié à la perception que ces décisions sont trop souvent politiques. D'un point de vue économique, il s'agit d'un enjeu très important : l'imprévisibilité accroît

l'incertitude et le risque, rend plus improbables les décisions d'investissement (les décisions d'investissement seront étudiées ultérieurement). Plusieurs personnes ont dit qu'il est nécessaire de réduire le plus possible l'incertitude, ce qui, systématiquement, nécessite une amélioration de la transparence et de la visibilité du processus de décision gouvernemental. En fait, on estimait que ce qui est considéré comme des décisions arbitraires dans le passé et qui est considéré comme un manque de souplesse de la mise en place du cadre de réglementation met en péril la survie économique de certains des participants présents : on doit avoir un cadre transparent afin de permettre la prise de décisions éclairée en matière d'investissement.

Le processus de décisions du Ministère est donc critiqué par certains. Par exemple, aux Îles-de-la-Madeleine, le fait que leur situation relative à la pêche du hareng demeure marquée par l'incertitude suscite un certain mécontentement. Cette incertitude pourrait amener les pêcheurs à ne pas faire les investissements nécessaires. Par contre, certains estiment qu'une approche équilibrée – qui se traduit par une réévaluation périodique de la situation – est requise, pour garantir la stabilité à long terme de la pêche. Le critère souvent utilisé des « débarquements historiques » constitue un autre volet du processus de décisions qui peut avoir des répercussions négatives sur les efforts visant à améliorer la qualité. L'amélioration de la qualité se traduira fort vraisemblablement par une réduction des débarquements. Or, la crainte de perdre de futurs quotas si le Ministère utilise les débarquements historiques dans le cadre de son processus de décisions risque d'avoir un effet dissuasif. Cela pourrait être particulièrement le cas lorsqu'on constate une longue courbe d'apprentissage, les initiatives innovatrices se traduisant temporairement par une réduction des débarquements.

Dépendance à l'égard de marchés sélectionnés

Il a été souligné à diverses reprises que certains segments des secteurs du maquereau et du hareng étaient parfois vulnérables. Le marché du hareng fumé, par exemple, est très dépendant des marchés de la République dominicaine et d'Haïti. C'est également le

cas pour la roque à l'égard du marché japonais. En conséquence, les efforts de diversification des marchés – même si c'est plus facile à dire qu'à faire – constituent un objectif méritoire.

Incitatifs économiques

Les incitatifs économiques revêtent une importance suprême du point de vue de la réussite des efforts déployés pour améliorer la qualité, amélioration qui se traduira à son tour par une incidence accrue sur les pêches du hareng et du maquereau. Cela peut aller de soi pour certains, mais ce n'est en aucun cas automatique. Tout d'abord, comme nous l'avons vu précédemment, l'amélioration de la qualité n'est pas souvent récompensée d'un point de vue financier (IRZC, 2004, 33). Le marchandage sur le marché du homard semble expliquer, au moins en partie, pour quelles raisons certains acheteurs sont prêts à payer le même prix pour des poissons de faible qualité que pour des poissons de qualité supérieurs. Toutefois, ce n'est pas la seule raison qui justifie pourquoi la qualité n'est pas toujours récompensée. Il fut exprimé qu'il y aura toujours un prix unique, indépendamment de la qualité et qu'une certaine réglementation (ex : bureau d'achat unique) était requise.

Le rôle d'autres pêches plus lucratives doit être pris en compte. Pour un grand nombre de pêcheurs et de transformateurs, le homard ou le crabe des neiges sont plus importants. Les appâts nécessaires pour ces pêches, par exemple, sont donc importants. Lorsque l'offre d'appâts est faible, les prix augmentent (p. ex., Lessard, 2005, 3; ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, 2004), ce qui rend moins attrayante la recherche d'autres débouchés pour le poisson. En bref, le marché des appâts pourrait créer un biais défavorable à l'amélioration de la qualité, même si comme certains l'ont indiqué, les appâts devraient être relativement de bonne qualité.

Même si l'amélioration de la qualité peut entraîner une hausse des prix perçus par les pêcheurs, elle pourrait ne pas être attrayante d'un point de vue économique si des

investissements importants sont requis, ou si cette augmentation se traduit par une réduction importante des quantités (IRZC, 2004, 21). De plus, les marchés pourraient être lents à récompenser l'amélioration de la qualité sous forme de hausse des prix. Des transformateurs ont indiqué qu'il pourrait être difficile pour eux d'augmenter instantanément les prix payés aux pêcheurs. Il pourrait s'écouler un certain délai avant l'amélioration de la réputation du produit, qui, à son tour, influera sur le prix reçu.

Il n'est pas évident que les incitatifs économiques sont suffisants pour que les transformateurs envisagent le développement de nouveaux produits. Certains auront non seulement besoin d'investissements importants dans de nouveaux équipements, mais également pour de l'expansion, de manière à accroître l'espace de transformation et d'entreposage. Le défi est encore plus grand lorsqu'on considère l'incertitude de l'approvisionnement. On pourrait avancer que l'investissement de sommes importantes pour mettre au point de nouveaux produits dans l'environnement incertain avec lequel doivent composer les transformateurs est, au mieux, très risqué. Compte tenu de cette incertitude, il ne devrait pas être surprenant que les transformateurs rechignent à se diversifier au-delà de leurs activités de base, à savoir le crabe des neiges, le homard ou la roque. Pour certains, le soutien économique des pouvoirs publics devra accompagner toute initiative, qu'il soit destiné aux usines ou aux bateaux de pêche.

Le fait que la pêche pélagique, contrairement aux autres pêches, requiert des économies d'échelle est l'un des points soulevés. Selon ce point de vue, il faut récolter des volumes importants, transformer des volumes importants et commercialiser également des volumes importants.

Enfin, sur la question des incitatifs économiques, certains ont soutenu que « lorsque les quotas sont en hausse, les prix sont à la baisse ». Une telle situation pourrait très bien refléter une absence relative d'intégration sur les marchés internationaux et une influence significative de l'offre et de la demande locales, principalement pour les appâts. Une meilleure intégration aux marchés internationaux se traduira par une influence des prix internationaux sur les prix locaux et, étant donné notre part

relativement faible de l'offre globale, il devrait y avoir une relation moins directe entre les prix et les quotas locaux.

Besoin d'études plus approfondies et de plus d'information

Comme l'a indiqué Allister Surette (Surette, 2004, p. 2), « même si les techniques scientifiques sont beaucoup plus perfectionnées qu'elles ne l'étaient au tout début de la pêche du hareng, l'étude de la pêche ne sera jamais une science exacte ». Cette déclaration, qui s'applique également à la pêche du maquereau, est incontestablement vraie. Cela dit, la hausse des connaissances aura certainement une incidence positive sur tous les volets de la pêche. Ce point a été répété à de multiples occasions durant les consultations et il figure également dans divers documents (p. ex., Surette, 2004, p. 29 et p. 44). Certains ont réclamé avec vigueur une augmentation de la capacité de recherche sur les pêches pélagiques au MPO, à Moncton. On a également soutenu que toutes les sous-régions devaient bénéficier des efforts de recherche. Par exemple, certains estimaient que la baie des Chaleurs était injustement favorisée du point de vue de la recherche, aux dépens de d'autres régions. Une note finale sur les travaux scientifiques : on a souligné qu'il existe une perception chez certains que les allocations de quota sont basées plus sur l'effort de pêche (c.-à-d. les débarquements passés) que sur les données scientifiques et que des recherches accrues étaient nécessaires pour rééquilibrer le tout.

En règle générale, on a estimé qu'il était nécessaire d'investir dans les travaux scientifiques. On pourrait soutenir que le besoin ne se limite pas là, et qu'il inclut les techniques de capture, la mise au point de nouveaux produits, ainsi que l'information commerciale. Des ateliers réunissant divers intéressés (p. ex., pêcheurs, transformateurs, inspecteurs, etc.) ont souvent été considérés comme des tribunes possibles pour améliorer la diffusion de l'information. Des missions de recherche de faits ont également été suggérées. Apprendre des autres, plutôt que de réinventer la roue est incontestablement très efficace. Cela a été fait à une échelle relativement faible et cette activité pourrait être étoffée. On pourrait mettre l'accent sur des enjeux comme les

techniques de pêche, la technologie de récolte, les préférences des consommateurs et la mise au point de nouveaux produits.

L'initiative récente de l'Institut de recherche sur les zones côtières à Shippagan a souvent été signalée en tant qu'excellent exemple. L'Institut a récemment produit un document sur la qualité du hareng (IRZC, 2004) qui a été considéré comme un outil important et certains ont déclaré qu'il faudrait le traduire en anglais, de manière à rejoindre un public élargi.

L'approche adoptée par l'Institut concernant le travail avec de petits groupes locaux composés d'intéressés dans divers domaines d'expertise – collaboration incluant éventuellement la mise sur pied de projets pilotes, a été considérée comme très intéressante et comme offrant certaines possibilités. Elle correspond à l'objectif suggéré par certains – à savoir créer un noyau de pêcheurs et de transformateurs qui pourraient être prêts à progresser et à faire preuve de leadership. Elle a également offert une tribune, où ces parties prenantes représentant des intérêts diversifiés peuvent simplement examiner des enjeux communs.

Débarquements historiques de maquereau

Certains estiment qu'il nous faut accroître nos débarquements de maquereau. Comme l'ont soutenu les biologistes du MPO durant plusieurs années, une première mesure importante pourrait consister à consigner adéquatement les débarquements, ce qui inclut la pêche du poisson-appât et la pêche récréative, ainsi que les poissons rejetés à la mer. On estime que les Américains créent une base de données sur les débarquements historiques en conciliant adéquatement ceux-ci, ce que nous ne faisons pas. Or, si nous négocions avec les Américains l'allocation de quotas mixtes, il existe un danger que les débarquements des Canadiens non consignés se traduisent par une perte relative de quotas pour les Canadiens. Les récentes statistiques sur le débarquement semblent accorder du crédit à ce point de vue, étant donné que les

débarquements des pêcheurs commerciaux aux États-Unis ont augmenté pour atteindre 52 490 t, un sommet depuis 1960 (Ministère des Pêches et des Océans, 2005a, 1)

Accroissement des marchés au Canada

À diverses reprises durant nos consultations, on a souligné qu'il existait des débouchés pour accroître les ventes au Canada. GSGislason & Associates Ltd (2004, p. xxi), dans le contexte de leur étude sur la pêche en Colombie-Britannique, ont déclaré qu'il « semble exister des possibilités pour accroître les ventes de produits de la mer de la C.-B. au Canada. La hausse des ventes sur le marché intérieur éviterait non seulement les risques liés au taux de change ou autres sur les marchés internationaux, mais amènerait aussi vraisemblablement le public à mieux appuyer l'industrie de la pêche dans la province. » On pourrait en dire autant de la pêche dans l'Est du Canada. Certains ajoutent que la rogue de hareng pourrait être vendue localement.

Surveillance/inspection

Divers enjeux relatifs à la surveillance ont été évoqués durant nos consultations et nous avons également trouvé de l'information pertinente dans notre analyse de la documentation. Tout d'abord, nombreux sont ceux qui estiment que les pouvoirs publics, notamment l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ne font pas suffisamment pour surveiller le secteur. Alors que les responsabilités relatives semblent semer la confusion chez les parties intéressées, il existe une impression générale que les règles et règlements ne sont pas contrôlés adéquatement. Le cas de 2003, alors que du hareng fumé ayant une teneur inacceptable en histamine a été retourné à trois reprises par les inspecteurs européens (Europe, 2005a), a souvent été cité pour démontrer les faiblesses actuelles du système.

Certains estiment qu'un secteur donné pourrait être lésé par cet événement, étant donné qu'il confère aux produits de la région une mauvaise réputation. Le besoin de renforcement des inspections a souvent été suggéré.

La question de la surveillance devrait demeurer sur « l'écran radar ». La traçabilité, comme nous le verrons plus loin, deviendra de plus en plus importante. De plus, la réglementation sera vraisemblablement renforcée. Par exemple, la Commission européenne (2004, 12) a annoncé que « des critères concernant le taux d'histamine dans les produits de la pêche seront inclus dans la réglementation de la Commission concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires, ajout qui devrait être adopté en 2005 et entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006 ». Une surveillance adéquate sera donc de plus en plus importante, dans la mesure où l'industrie du sud du golfe aspire à maintenir, voire à accroître, ses exportations vers des marchés clés comme l'Union européenne.

Traçabilité

« La traçabilité renvoie aux mécanismes de suivi de l'historique des produits. Ces mécanismes visent non seulement à assurer les consommateurs de la salubrité des aliments, mais également à leur fournir des produits différenciés en fonction de leurs besoins (p. ex., sauvages ou d'élevage, production biologique/durable, respect des règles religieuses ou d'autres exigences). La traçabilité est une nouvelle exigence et un volet crucial du commerce international » (GSGislason & Associates Ltd, 2004, p. 40). MacKinnon Consulting & Market Development Ltd. (2005, xix) dans une étude publiée récemment avançait un argument similaire : « En bout de ligne, la traçabilité de la récolte jusqu'au navire et au lieu de pêche deviendra probablement une exigence du marché ». L'Union européenne, par exemple, semble emprunter cette direction, tout comme la Colombie-Britannique.

Dans le cas des pêches du hareng et du maquereau, cette exigence pourrait avoir des conséquences importantes. Les acheteurs de poisson pourraient estimer que faire affaires avec de nombreux petits fournisseurs n'est pas rentable (c.-à-d. pêcheurs offrant de faibles quantités par opposition à un faible nombre de gros fournisseurs). Des solutions innovatrices peuvent être disponibles, par exemple, la mise sur pied de consortiums par des pêcheurs avec de petites quantités disponibles, mais la tendance

pourrait dans les faits se traduire par des changements des pratiques de pêche. Par exemple, les acheteurs de poisson pourraient vouloir limiter leurs achats aux senneurs et aux pêcheurs côtiers qui sont en mesure de fournir des quantités relativement importantes.

Techniques de pêche

Les techniques de pêche ont été abordées régulièrement durant nos consultations, et on ne constate aucun consensus sur cette question. Dans la documentation, nous avons appris que les diverses techniques comportent des avantages et des inconvénients divers. Comme nous l'avons indiqué précédemment, du point de vue de la qualité, on a souvent soutenu que même si le poisson capturé dans des sennes coulissantes est généralement de bonne qualité, les poissons pêchés au moyen d'un filet maillant pourraient également être de bonne qualité, si les pêcheurs étaient soucieux de la qualité et prenaient toutes les mesures requises pour débarquer des poissons de qualité. À noter que certains pêcheurs côtiers, particulièrement aux Îles-de-la-Madeleine, utilisent des lignes pour pêcher le maquereau, ce qui, il est permis de croire, permet de pêcher du poisson de meilleure qualité.

Dans le passé, des études ont été réalisées pour analyser la possibilité d'utiliser d'autres techniques de pêche. Une étude sur le chalut pélagique double réalisée en 1998 par GTA (1988, 3-4) concluait, par exemple, que « cette technologie n'est pas viable pour les pêcheurs côtiers types, qui pêchent à l'heure actuelle au filet ou à la senne coulissante le maquereau dans le golfe. Toutefois, il y a des arguments solides du point de vue économique et du point de vue de la gestion des stocks, qui justifient la mise sur pied d'une petite flottille de navires côtiers spécialisés dans la pêche du maquereau (< 45 pieds), qui utiliseraient le chalut pélagique double, éventuellement en combinaison avec des techniques de pêche à la senne coulissante ». Selon les innovations technologiques, cette conclusion pourrait être réévaluée. En fait, le chalut pélagique est actuellement utilisé à grande échelle en Europe. L'analyse approfondie de

tous les aspects de la pêche, notamment les répercussions économiques et environnementales, serait requise pour tirer une conclusion quelle qu'elle soit.

Infrastructures

Le besoin d'amélioration des infrastructures a été évoqué régulièrement durant nos consultations. Il s'agissait essentiellement des infrastructures sur les quais (installations de déchargement, eau, fabrication de glace, etc.) ainsi que des congélateurs de grande taille. L'argument avancé était que les mauvaises infrastructures constituaient un obstacle à l'amélioration de la qualité. Dans certains cas, les installations de fabrication de glace sont inexistantes ou produisent de la glace de mauvaise qualité. On a également souligné le fait que sur certains quais, l'eau utilisée pour pomper le poisson provient directement du bassin et qu'elle est de mauvaise qualité. Enfin, on a soutenu que la présence d'ascenseurs est essentielle si les pêcheurs utilisent des caisses, qui sont souvent réputées produire du poisson de meilleure qualité que l'utilisation de pompes.

On a déclaré fréquemment que le ministère des Pêches et des Océans cédait les quais aux collectivités locales, mais que celles-ci avaient à peine les ressources requises pour les entretenir, sans parler des améliorations des infrastructures nécessaires pour améliorer la qualité du hareng et du maquereau.

Autres enjeux

Certains ont soutenu qu'ils n'étaient pas d'accord avec un processus d'analyse de la pêche du maquereau strictement dans le contexte de la Région du Golfe et qu'une telle initiative devrait englober l'ensemble de la région de l'Est du Canada. On a également souligné que si la présente activité donne lieu à des mesures, à l'image d'une campagne de marketing, par exemple, les joueurs de régions autres que celle du Golfe ne devraient pas être exclus. La question des frais aux usagers et le fardeau qu'ils représentent pour les pêcheurs fut souligné.

Les risques potentiels ont également été signalés, notamment l'incidence sur le stock d'une pêche spécialisée pour la rogue, la nécessité de déclarer tout ce qui est prélevé de l'eau pour permettre aux décideurs de prendre des décisions éclairées, la vulnérabilité d'au moins certains producteurs de hareng fumé à l'augmentation des prix et enfin, l'incidence des phoques.

RECOMMANDATIONS

Avant de formuler des recommandations, nous commençons par les hypothèses suivantes. Tout d'abord, comme nous l'avons mentionné précédemment, nous avons pris pour hypothèse que la répartition actuelle des quotas entre les senneurs et les flottilles côtières ne sera pas modifiée. Nous avons de plus présumé que l'amélioration de l'incidence économique des pêches du hareng et du maquereau était un objectif. Cela pourrait dans un premier temps sembler une hypothèse étrange, mais comme nous le verrons, elle est à vrai dire importante. De plus, nous avons présumé que le rôle du gouvernement était ce qu'on peut qualifier de rôle de facilitateur. Cela signifie, par exemple, que nous avons pris pour hypothèse que c'est le secteur privé qui pêchera, transformera et commercialisera le poisson. Enfin, même si nous avons fait allusion à certains facteurs qui relèvent des éléments 1 et 3 du cadre de référence, nous axerons nos recommandations sur l'élément 2, tout en admettant que certains dédoublements sont possibles.

Au cours de la présente étude, nous en sommes venus à conclure que des progrès étaient possibles dans les faits, mais qu'il serait plus réaliste de prendre pour hypothèse que le changement sera progressif, plutôt que très rapide. Dans ce contexte, une vision à long terme axée sur un horizon par exemple de dix ans, ne devrait pas susciter des attentes de révolution, mais plutôt une série de mesures modestes se traduisant par une amélioration durable de la situation. C'est donc en tenant compte de ces hypothèses que je présente les recommandations suivantes.

Approche

À diverses reprises, on a déclaré que les efforts déployés à l'échelon communautaire ou auprès de petits groupes pourraient donner des résultats concrets. L'Union des pêcheurs des Maritimes (2004) a, par exemple, adopté le concept de la communauté d'intérêt. L'Institut de recherche sur les zones côtières a commencé à travailler avec des petits groupes, avec pour objectif la mise sur pied de projets pilotes. En Nouvelle-Écosse, un premier atelier a été organisé pour examiner les enjeux importants pour la pêche du hareng et la tenue d'un second atelier est l'une des recommandations formulées à la fin de cette activité (MacKinnon Consulting & Market Development Ltd., 2004. 6). Le rapport Surette (2004, p. 59) est également arrivé à la conclusion qu'une telle approche était souhaitable : « la mise sur pied de tables rondes ou tables sectorielles contrôlées comme dans le cas du projet pilote de qualité du poisson à Shippagan, pourrait être une autre possibilité pour étudier des sujets isolés pertinents à la pêche figurant dans le golfe. » En conséquence, je formule la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 1 : DES TABLES RONDES OU DES TABLES DE CONCERTATION SECTORIELLES FAISANT APPEL À TOUS LES INTÉRESSÉS DEVRAIENT ÊTRE MISES SUR PIED, AFIN DE DEVENIR UNE TRIBUNE POUR L'EXAMEN DES DIVERS ENJEUX, ASSURER LA COORDINATION DE LA DIFFUSION DES RECHERCHES ET JOUER UN RÔLE DE CATALYSEUR DE L'ÉLABORATION DE PROJETS PILOTES. LES FONDS GOUVERNEMENTAUX DOIVENT ÊTRE ACCORDÉS À CES GROUPES, AFIN DE DÉFRAYER LES COÛTS D'UNE RESSOURCE QUI REMPLIRAIT LE MANDAT DE FACILITATEUR. DE PLUS, SA STRUCTURE PRÉCISE DEVRAIT POUVOIR ÉVOLUER POUR REFLÉTER LES RÉALITÉS DE DIVERSES RÉGIONS ET COLLECTIVITÉS.

Recherches et information

L'information est un volet fondamental des efforts de développement. Et les besoins d'information touchent tous les aspects de la pêche, depuis les travaux scientifiques jusqu'à la récolte, la transformation et les marchés. Même si une partie de ces volets concerne plus d'autres volets du cadre de référence, ils n'en influent pas moins sur tous

les aspects du secteur. L'amélioration de l'information se traduira dans tous les cas par l'amélioration des décisions.

L'information peut être acquise de deux façons. Elle peut être le résultat des efforts de recherche déployés par les parties prenantes, ou elle peut être obtenue auprès de tierces parties. Les deux méthodes sont valables. Nous ne formulerons pas de recommandations précises sur les travaux scientifiques et les technologies de pêche, étant donné qu'ils ne relèvent pas de notre mandat. Aussi, nous formulons les recommandations suivantes concernant les recherches et l'information relatives aux façons d'améliorer la qualité.

RECOMMANDATION 2 : DES MISSIONS INCLUANT DES REPRÉSENTANTS DE TOUS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE DEVRAIENT ÊTRE ORGANISÉES RÉGULIÈREMENT DANS DIVERSES RÉGIONS DU MONDE, DE MANIÈRE À CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DE NOTRE CONNAISSANCE DES DIVERS ASPECTS DES PÊCHES DU HARENG ET DU MAQUEREAU, NOTAMMENT L'EXPLOITATION, L'ENTREPOSAGE, LE TRANSPORT, LA TRANSFORMATION ET LA MISE EN MARCHÉ.

RECOMMANDATION 3 : LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS DEVRAIT COLLABORER AVEC LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX À LA MISE SUR PIED DE CE QU'ON POURRAIT APPELER UNE CAPACITÉ DE « RECHERCHES APPLIQUÉES », ET DONT LE RÔLE SERAIT DE RÉUNIR DE L'INFORMATION SUR LES INNOVATIONS, LES MARCHÉS, LA TECHNOLOGIE, ETC., RELATIVEMENT AUX PÊCHES DU HARENG ET DU MAQUEREAU ET DE DIFFUSER L'INFORMATION RÉUNIE AUPRÈS DE TOUS LES INTÉRESSÉS. CELA DEVRAIT ÊTRE FAIT DE CONCERT AVEC L'INITIATIVE DES « TABLES RONDES/TABLES SECTORIELLES » FIGURANT DANS LA RECOMANDATION 1.

Enfin, dans les efforts qu'il déploie pour accroître le volume d'information disponible, l'Institut de recherche sur les zones côtières a préparé une excellente étude sur la qualité du hareng (IRZC, 2004). Malheureusement, elle n'est disponible qu'en français. Nous formulons la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 4 : LE RAPPORT DE L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ZONES CÔTIÈRES SUR LA QUALITÉ DU HARENG DEVRAIT ÊTRE TRADUIT ET DISTRIBUÉ À LA PLUS GRANDE ÉCHELLE POSSIBLE. UNE ÉTUDE SIMILAIRE SUR LE MAQUEREAU DEVRAIT ÊTRE ENTREPRISE.

Amélioration des infrastructures

D'après nos consultations et notre analyse, il est clair que l'amélioration des infrastructures est requise pour permettre la réalisation de l'objectif d'amélioration de la qualité. En conséquence, nous formulons la recommandation suivante :

RECOMMANDATION 5 : DANS LE CONTEXTE DES EFFORTS CONCERTÉS DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU POISSON, UNE ANALYSE DÉTAILLÉE DES BESOINS D'INFRASTRUCTURE DOIT ÊTRE RÉALISÉE, AFIN DE PRÉCISER ET DE PRIORISER LES AMÉLIORATIONS REQUISES À L'ÉCHELON RÉGIONAL. LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS DEVRAIT DONC COLLABORER EN PARTENARIAT AVEC LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX CONCERNÉS AINSI QU'AVEC LES AUTRES MINISTÈRES FÉDÉRAUX À LA RECHERCHE DES FONDS NÉCESSAIRES POUR RÉALISER LES AMÉLIORATIONS CONSIDÉRÉES COMME PRIORITAIRES. LES INTÉRESSÉS DEVRAIENT ÉGALEMENT ÊTRE APPELÉS À CONTRIBUER FINANCIÈREMENT. LE PROCESSUS DEVRAIT NON SEULEMENT TENIR COMPTE DES COÛTS D'IMMOBILISATIONS, MAIS ÉGALEMENT DES COÛTS DE L'ENTRETIEN DE CES INFRASTRUCTURES, ÉTANT DONNÉ QUE LEUR RENDEMENT AURA UNE INCIDENCE DIRECTE SUR LA QUALITÉ DU POISSON.

Incitatifs économiques

Comme nous l'avons vu, les incitatifs économiques ne sont pas toujours là pour promouvoir l'amélioration de la qualité. Les pouvoirs publics disposent de certains outils pour tenter de stimuler les efforts d'amélioration de la qualité. Ceux-ci vont de la coercition (p. ex., réglementation) aux incitatifs (p. ex., subventions). Dans un premier temps, nous avons constaté que les structures financières privées pourraient ne pas fonctionner de façon optimale pour les acteurs du secteur, tant du point de vue des pêcheurs que des transformateurs. Cette situation n'est pas unique à la pêche : lorsque les établissements financiers estiment que le risque ou l'incertitude sont trop élevés, ils limitent le financement disponible ou ne libèrent aucun fonds dans certains cas. Cela ne

signifie pas que le projet ne soit pas valable, mais que l'incertitude et le risque sont jugés comme trop élevés. En conséquence, de bons projets pourraient ne pas se concrétiser du fait de l'absence de financement. Dans ce cas, les acteurs en jeu incluront non seulement le secteur concerné, mais également la région. Par exemple, pour un établissement financier, la vente d'une usine qu'il hériterait d'une faillite serait beaucoup plus difficile dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick qu'en banlieue de Toronto, réalité qui pourrait justifier un refus de financer le projet, qui autrement aurait été accepté. Ce sont là des exemples de ce que les économistes qualifient d'échec du marché, situation qui pourrait justifier une intervention gouvernementale. Les efforts de développement des secteurs du hareng et du maquereau nécessiteront systématiquement des investissements des participants et nous avons de sérieuses inquiétudes quant au fonctionnement adéquat du mécanisme de financement traditionnel, pour une diversité de raisons, notamment le degré relativement élevé d'incertitude et de risque dans le secteur, ainsi que l'emplacement géographique de ces projets. En conséquence, je recommande ce qui suit :

RECOMMANDATION 6 : SI ON ESTIME QU'IL Y A BIEN ÉCHEC DU MARCHÉ ET QUE LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT TRADITIONNELS NE FONCTIONNENT PAS ADÉQUATEMENT, LES DEUX ORDRES DE GOUVERNEMENT DEVRAIENT ENVISAGER D'APPUYER LES EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES DU HARENG ET DU MAQUEREAU AU MOYEN D'OUTILS COMME LES GARANTIES DE PRÊT, LES PRÊTS SANS INTÉRÊT, LES SUBVENTIONS OU UNE COMBINAISON DE CES FORMULES. CES OUTILS DEVRAIENT ÊTRE MIS À LA DISPOSITION DES PÊCHEURS ET DES TRANSFORMATEURS, CE QUI INCLUT LES EFFORTS DE MISE AU POINT DE NOUVEAUX PRODUITS ET D'EXPLOITATION DE NOUVEAUX MARCHÉS

Le ministère des Pêches et des Océans pourrait également créer des incitatifs par le biais du système de répartition des quotas.

RECOMMANDATION 7 : DANS UN EFFORT D'ENCOURAGEMENT DE L'INTENSIFICATION DES EFFORTS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ, AINSI QUE DE PROJETS INNOVATEURS, LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS DEVRAIT ENVISAGER D'ALLOUER UNE PARTIE DU QUOTA DISPONIBLE – TOUT EN PRÉSERVANT LA RÉPARTITION DU QUOTA ENTRE LES FLOTTILLES – AUX PROJETS PILOTES VISANT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ OU LA MISE AU POINT DE NOUVEAUX PRODUITS.

Inspection

Dans l'environnement actuel où l'on se soucie de plus en plus d'améliorer la qualité, l'inspection revêt une grande importance. Des efforts sont déjà déployés sur ce point (p. ex., gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, 2005, 11). Le maintien de l'accès à plusieurs marchés internationaux et à plus forte raison l'expansion de ces marchés et la mise en valeur de nouveaux marchés dépendront de plus en plus de la qualité des produits, qu'elle soit réelle ou perçue. Avec l'émergence de notions comme la traçabilité, la force relative des programmes d'inspection de l'ACIA aura une incidence directe sur les perspectives du secteur. Une réputation ternie, par exemple, rendra encore plus difficiles les exportations, même si une autre entreprise est coupable. L'ensemble des producteurs de la région risque d'être mis dans le même panier. En conséquence, je fais la recommandation suivante.

RECOMMANDATION 8 : L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS, LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET D'AUTRES ACTEURS COMME LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS DOIVENT DEVENIR PLUS PROACTIFS DU POINT DE VUE DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA QUALITÉ ET DE L'ADOPTION DE MESURES POUR GARANTIR SA MISE EN OEUVRE..

Besoin de souplesse

La tendance du ministère des Pêches et des Océans à utiliser les antécédents de pêche pour justifier sa façon de répartir le quota constitue un autre obstacle mis en évidence. Cela favorise une culture axée sur la quantité, par opposition à une culture de la qualité. Je formule donc la recommandation suivante.

RECOMMANDATION 9 : ÉTANT DONNÉ QUE LES DÉCISIONS BASÉES SUR LES ANTÉCÉDENTS FAVORISENT UNE CULTURE DE LA QUANTITÉ ET POURRAIENT BIEN ÊTRE UN OBSTACLE AUX EFFORTS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ, LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS DEVRAIT ENVISAGER D'INTÉGRER LES EFFORTS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ – CE QUI SOUVENT POURRAIT SE TRADUIRE PAR UNE RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ – À SES PROCESSUS DE DÉCISIONS, DE MANIÈRE À NE PAS PÉNALISER LES PÊCHEURS QUI SOUHAITENT METTRE L'ACCENT SUR LA QUALITÉ PLUTÔT QUE SUR LA QUANTITÉ. UN TEL CHANGEMENT DEVRAIT ÊTRE PROMU À GRANDE ÉCHELLE.

On a également souligné que les acteurs devraient avoir plus de latitude du point de vue de l'utilisation de leurs quotas. Certains ont déclaré que la région devrait envisager d'autoriser les parties qui le souhaitent à faire preuve d'innovation avec leurs allocations, de manière à être en mesure de prendre des décisions visant à optimiser les retombées économiques.

RECOMMANDATION 10 : EN ADOPTANT L'HYPOTHÈSE QUI VEUT QUE LE QUOTA EST RÉPARTI ENTRE LES FLOTTILLES, LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS DEVRAIT COLLABORER AVEC LES DIVERS INTÉRESSÉS, ET ENVISAGER UNE RÉGLEMENTATION INNOVATRICE EN MATIÈRE DE GESTION, QUI PERMETTRAIT À CEUX-CI D'AVOIR PLUS DE LATITUDE, RÉDUIRAIT L'INCERTITUDE ET CONTRIBUERAIT À LA HAUSSE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES.

Marketing

Le marketing fait partie intégrante des affaires. La Norvège, par l'intermédiaire du Norwegian Seafood Export Council, (http://seafoodfromnorway.com/usa/index_main.php) a été signalée comme un exemple qui pourrait éventuellement fournir des leçons précieuses pour toute initiative dans ce domaine. En Nouvelle-Écosse, les participants à l'atelier n'ont pas manqué de faire du marketing l'une des priorités (MacKinnon Consulting & Market Development Ltd., 2005, 5). Je formule la recommandation suivante.

RECOMMANDATION 11 : ÉTANT DONNÉ QUE LE MARKETING EST UN VOLET FONDAMENTAL DE LA RÉUSSITE COMMERCIALE, LE MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS ET LES GOUVERNEMENT PROVINCIAUX DEVRAIENT COLLABORER À L'EXAMEN DE LA PERTINENCE DE LA CRÉATION D'UNE VERSION DU NORWEGIAN SEAFOOD EXPORT COUNCIL POUR L'EST DU CANADA AFIN DE STIMULER NOS EXPORTATIONS, DE CONTRIBUER À LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ, VOIRE À LA MISE AU POINT DE NOUVEAUX PRODUITS.

CONCLUSION : OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE DANS DIX ANS?

J'ai appris il y a déjà longtemps qu'il est difficile voire insensé de tenter de prévoir l'avenir. Ce cas ne fait pas exception à la règle. Ceci dit, des améliorations sont certainement possibles, mais il ne faut pas s'attendre à une révolution. Les recommandations proposées s'inscrivent dans une telle perspective.

D'un point de vue socio-économique, un extrait du rapport récent de McRae et Pearse pourrait résumer notre vision : [Traduction] « Notre vision de la pêche est celle d'une pêche économiquement viable – où tous ceux qui pêchent ont un accès garanti aux ressources dont ils dépendent, accès basé sur des droits de pêche à long terme, bien définis et quantifiés. Les droits garantis, s'inscrivant dans un cadre explicite de politiques gouvernementales, fourniraient aux pêcheurs la certitude dont ils ont besoin pour s'organiser, investir et fonctionner à pleine capacité » (McRae et Pearse, 2004, p. 19)

LISTE DES ORGANISMES CONSULTÉS

- Association coopérative des pêcheurs de l'Île – 22 mars
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine – 6 avril
- Association des senneurs du Golfe – 22 mars
- Barry Group – 23 mars
- Blue Cove Group – 22 mars
- Agence canadienne d'inspection des aliments – 1 mars (Robert Johnston)
- Institut de recherche sur les zones côtières – 23 février et 22 mars
- Coopérative des pêcheurs de Baie-Ste-Anne – 26 avril
- Ministère des Pêches et des Océans; Golfe N.-É. – 21 mars (Robert Johnston)
- Ministère des Pêches et des Océans; Sciences – 22 février et 24 février
- Gulf Nova Scotia Fishermen – 21 mars (Robert Johnston)
- LA Trading – 23 février
- McGraw Seafood – 26 avril
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec – 13 avril
- Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick – 21 avril
- Ministère des Pêches de Terre-Neuve-et-Labrador – 4 avril
- Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la N.-É. – 23 mars
- Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse – 16 mai (Robert Johnston)
- Comité sur le hareng et le maquereau de la Prince Edward Island Fishermen's Association – 15 mars (Robert Johnston)
- Prince Edward Island Seafood Processors – 1^{er} mars (Robert Johnston)
- Produits Belle Baie Ltée – 22 mars
- Produits du Golfe Saint-Laurent – 22 mars
- Produits Océaniques Canadiens Ltée – 22 mars
- Regroupement des pêcheurs professionnels du sud du la Gaspésie – 30 mars (Robert Johnston)
- Association des producteurs de fruits de mer de la Nouvelle-Écosse – 18 mars
- Union des pêcheurs des Maritimes – 22 et 23 mars
- Women for Environmental Sustainability – 12 et 18 mars (Robert Johnston)

BIBLIOGRAPHIE

- Cormier, Serge et Sylvain Roussel, sous la direction de Pierre-Marcel Desjardins. 2003. *Industrie du hareng de la côte est du Nouveau-Brunswick – Profil cecscriptif*. Mimeo.
- Ministère des Pêches et des Océans. 2005. *Formule triennale de distribution du quota côtier de hareng (avec accès à une réserve) et document de suivi des prises de hareng et de maquereau d'appât*. Communiqué de presse, 5 avril 2005.
- Ministère des Pêches et des Océans. 2005a. *Maquereau bleu du nord-ouest de l'Atlantique en 2004*. Région du Québec, Secrétariat canadien de consultation scientifique, Rapport consultatif scientifique 2005/014.
- Ministère des Pêches et des Océans. 2005b. Rapport d'évaluation du stock de hareng du sud du golfe du Saint-Laurent (4T), *Hareng*. Région du Golfe : Secrétariat canadien de consultation scientifique. Rapport consultatif scientifique 2005/021.
- Ministère des Pêches et des Océans. 2004. *Profil de la pêche commerciale du hareng, Région du Golfe*. Direction des politiques et des services économiques, Moncton (N.-B.)
- Ministère des Pêches et des Océans. 2004a. *Maquereau bleu du nord-ouest de l'Atlantique en 2003*. Région du Québec. Rapport sur l'état des stocks 2004/018.
- Ministère des Pêches et des Océans. 2004b. *Hareng du sud du golfe du Saint-Laurent (4T) - Rapport sur l'état des stocks* - Région du Golfe. Rapport sur l'état des stocks 2004/023.
- Ministère des Pêches et des Océans. 2002. *Plan de gestion intégrée des pêches – maquereau bleu -- 2002-2006*.
- Europa. 2005. *Official controls on products of animal origin intended for human consumption*. <http://europa.eu.int/scadplus/printversion/en/lvb/f84003.htm>
- Europa. 2005a. *Rapid alert system for food and feed*. http://europa.eu.int/comm/food/food/rapidalert/index_en.htm
- European Commission. 2004. *Rapid Alert System for Food et Feed (RASFF) – Annual Report of the Functioning of the RASFF 2004*. Direction générale de la santé et protection des consommateurs.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 1996. *L'approche de précaution appliquée aux pêches de capture et aux introductions d'espèces*. Élaborée par le Groupe de consultation technique sur l'approche de précaution appliquée aux pêches de capture (incluant les introductions d'espèces). Lysekil, Suède, du 6 au 13 juin 1995. Directives techniques pour une pêche responsable n° 2. Rome : FAO.
- Globefish. 2005a. *Fishmeal Market Report – Janvier 2005*. www.globefish.org
- Globefish. 2004a. *Herring Market Report – Octobre 2004*. www.globefish.org
- Globefish. 2004b. *Mackerel – Septembre 2004*. www.globefish.org
- Globefish. 2004c. *Herring Market Report – Juillet 2004*. www.globefish.org
- Globefish. 2004d. *Herring Market Report – Avril 2004*. www.globefish.org
- Globefish. 2004e. *Mackerel – Mars 2004*. www.globefish.org
- Globefish. 2004f. *Herring Market Report – Janvier 2004*. www.globefish.org
- Globefish. 2003a. *Mackerel – Octobre 2003*. www.globefish.org

- Globefish. 2003b. *Herring Market Report – Juillet 2003*. www.globefish.org
- Globefish. 2003c. *Mackerel – Juillet 2003*. www.globefish.org
- Globefish. 2003d. *Herring Market Report – Juin 2003*. www.globefish.org
- Globefish. 2003e. *Herring Market Report – Mai 2003*. www.globefish.org
- Globefish. 2003f. *Mackerel – Mars 2003*. www.globefish.org
- Globefish. 2003g. *Herring – Janvier 2003*. www.globefish.org
- Globefish. 2002. *Herring – Octobre 2002*. www.globefish.org
- Globefish. 2001. *Commodity Update – Small Pelagics*. Extract from GLOBEFISH Banque de données. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Globefish. 2000. *The World Market for Herring*. Globefish Research Programme, Volume 63. Sommaire à l'adresse www.onefish.org.
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. 2005. *Seafood Industry: Year in Review 2004*.
- GSGislason & Associates Ltd. 2004. *British Columbia Seafood Sector and Tidal Water Recreational Fishing: A Strengths, Weakness, Opportunities, et Threats Assessment. Final Report*. Préparé pour le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêches de la C.-B., Victoria (C.-B.)
- GTA Consultants. 1988. *Pêche du maquereau : Expansion de la pêche côtière du maquereau dans le golfe du Saint-Laurent (4T)*. Préparé pour le ministère des Pêches et des Océans, Région du Golfe.
- Institut de recherche sur les zones côtières inc. – volet pêche et produits marins (IRZC). 2004. *La qualité du hareng : de la capture aux multiples marchés – recensement des écrits*. Ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) et Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) du ministère du Patrimoine canadien. Avril 2004. Ébauche.
- Josupeit, Helga. 2004. *Future Demand of Fish et Impact on Trade*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Kinnie, Sarah. 2001. *Southern Gulf of St. Lawrence Herring Fishery*. Social Research for Sustainable Fisheries and Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Association. Fiche technique n° 5 SRSF. Décembre 2001.
- Lessard, Gérard. 2005. « Les pêcheurs de hareng obtiennent un bon prix. » *Le Moniteur Acadien*. (mercredi 4 mai 2005). P. 3.
- MacKinnon Consulting & Market Development Ltd. 2005. *Proceedings from the Southern Gulf Herring Workshop: The Future of Herring as a Food Fishery, Caribou, NS, 10 février 2005*. Rapport et recommandations préparés pour le ministère provincial de l'Agriculture et des Pêches. Ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse.
- Union des pêcheurs des Maritimes. 2004. *Rapport du président*. <http://www.mfu-upm.com/english/index.cfm?id=106>
- McRea, Donald M. et Peter H. Pearse. 2004. *Treaties and Transition: Towards a Sustainable Fishery on Canada's Pacific Coast*.
- Ministère des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick. 2000. *Rapport annuel 1999-2000*. Fredericton (N.-B.)

- Ministère des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick. 1997. *Rapport annuel 1996-1997*. Fredericton (N.-B.)
- Ministère des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick et Pêches et Océans Canada. 1993. *Mackerel Fishery Development Project*. Accord de coopération sur le développement des pêches et de l'aquaculture.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard. 2004. *Rapport annuel 2003-2004 – Fisheries et Aquaculture Division*. www.gov.pe.ca/af/agweb/index.php3?number=1005026&lang=E
- Scantec Ltd. 1992. *Final Report on the Pair et Single Trawl Mackerel Project (Large Vessels) 1991/92*. Présenté au ministère des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, Pêches et Océans Canada, et au Conseil sur le maquereau.
- Surette, Allister. 2004. *Conflit entre les pêcheurs de hareng aux engins fixes et les pêcheurs aux engins mobiles dans le sud du golfe du Saint-Laurent*. Rapport présenté au ministre des Pêches et des Océans.
- Vannuccini, Stefania. 2002. *Overview of Fish Production, Utilization, Consumption and Trade*. Fishery Information, Data et Statistics Unit. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Volet Pêche et produits marins de l'Institut de recherche sur les zones côtières. 2005. « Pêcheurs et transformateurs de hareng sensibles à la qualité du produit. » *Aquapêches*. Avril 2005. p. 7.

SITES WEB

- Norway Seafood Export Council: http://seafoodfromnorway.com/usa/index_main.php
- Globefish: <http://globefish.org>

ANNEXE A : STATISTIQUES SUR LES EXPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS SUR CERTAINS MARCHÉS.

Hareng (sauf foie ou rogue) – frais ou réfrigéré (excluant filets de poisson)

Tableau A1 : Valeur des exportations – toutes destinations, HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉ (SAUF FILETS DE POISSONS) Certaines provinces, 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	76 210	33 261	48 348	85 391	25 035	181 017	28 922	15 818	25 777
IPE	118 267	209 785	248 999	73 015	104 476	24 912	0	0	81 012
NE	8 083	59 605	175 276	103 481	70 705	0	48 639	0	10 943
NB	721 859	1 085 397	1 857 130	1 273 927	896 846	606 279	380 182	398 959	698 690
Qc	0	0	38 435	0	0	0	0	0	4 332
On	325 211	199 739	190 646	242 704	263 412	308 732	303 518	259 662	184 577
CB	638 119	2 458 716	2 527 848	3 242 580	4 107 579	0	253 257	105 913	476 956

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A2 : Valeur des exportations vers les États-Unis HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉ (SAUF FILETS DE POISSONS) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	76 210	33 261	48 348	85 391	25 035	181 017	28 922	15 818	25 777
IPE	118 267	209 785	248 999	73 015	104 476	24 912	0	0	81 012
NE	8 083	59 605	175 276	100 364	47 058	0	48 639	0	10 943
NB	721 859	1 085 397	1 857 130	1 273 927	896 628	606 279	379 482	398 959	698 690
Qc	0	0	38 435	0	0	0	0	0	4 332
ON	325 211	199 739	150 863	242 704	263 412	308 732	303 518	259 662	184 577
CB	638 119	2 458 716	2 527 848	3 242 580	4 107 579	0	0	79 774	476 956

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A3 : Valeur des exportations vers le Japon HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉ (SAUF FILETS DE POISSONS) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	253 257	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Hareng (sauf foie ou rogue) – Congelé (excluant filets de poisson)

Tableau A4 : Valeur des exportations – toutes destinations HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (SAUF FILETS DE POISSONS) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	3 557 170	3 735 048	3 622 610	1 463 972	1 993 178	2 769 321	2 702 803	2 612 174	3 625 702
IPE	427 451	142 943	39 529	190 851	66 260	240 006	11 095	79 033	0
NE	4 334 662	1 787 594	2 623 875	2 570 240	2 040 201	6 602 707	3 275 868	1 843 252	2 111 055
NB	779 790	457 920	249 564	82 992	46 859	658 072	353 976	551 110	182 545
Qc	10 319	155 011	173 179	29 737	0	4 028	0	29 898	6 259
ON	22 074	61 327	121 407	8 207	97 314	50 593	248 525	620 140	3 805
CB	2 222 713	1 360 477	3 045 783	3 918 716	3 749 004	4 570 667	968 414	3 750 991	3 808 249

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A5 : Valeur des exportations vers les États-Unis HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (SAUF FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004 en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	1 182 259	1 185 120	1 929 197	1 190 305	1 329 220	1 534 036	1 100 096	819 794	848 372
IPE	22 215	42 364	39 529	129 806	66 260	116 462	11 095	56 847	0
NE	653 204	452 160	1 201 715	1 058 576	359 522	334 172	150 557	52 908	100 723
NB	101 614	62 458	83 830	48 754	23 774	456 838	38 019	166 557	52 316
Qc	10 319	25 880	17 187	29 737	0	4 028	0	0	6 259
ON	22 074	42 712	40 161	8 207	9 774	50 593	171 347	13 031	3 805
CB	921 958	1 022 173	2 291 836	3 121 982	2 243 482	4 508 753	547 223	2 823 042	1 014 819

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A6 : Valeur des exportations vers le Japon HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (SAUF FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004 en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	492 369	445 688	202 330	0	0	0	3 554	392 217	79 631
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	130 267	0	36 168	39 468	0	227 469	23 559
NB	63 956	105 832	28 184	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	498 798	0
CB	917 907	338 304	294 643	277 946	1 042 210	61 914	421 191	788 455	1 634 176

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A7 : Valeur des exportations vers la Chine HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (SAUF FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004 en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	82 181	0	0	0	0	0	31 317	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	11 277	0	0	0	99 537	0
NB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	382 848	0	435 818	447 669	463 312	0	0	139 494	1 158 450

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A8 : Valeur des exportations vers l'Europe occidentale HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (SAUF FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004 en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	128 211	590 141	64 085	0	120 776	198 914	197 331	20 680	795 732
IPE	85 572	74 627	0	0	0	92 956	0	0	0
NE	2 796 837	1 207 886	783 404	367 499	850 943	4 759 163	1 936 971	711 642	112 936
NB	598 820	55 556	92 659	0	0	77 409	310 269	384 553	130 229
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	18 615	81 246	0	87 540	0	67 646	61 503	0
CB	0	0	23 486	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Tableau A9 : Valeur des exportations vers l'Europe de l'Est HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (SAUF FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004 en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	122 065	668 891	617 806	0	0	619 362	337 766	328 227	1 246 392
IPE	319 664	25 952	0	0	0	30 588	0	22 186	0
NE	85 753	64 901	308 342	296 078	23 975	612 348	403 042	62 996	852 173
NB	0	0	0	0	0	123 825	5 688	0	0
Qc	0	129 131	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	16 159	0
CB	0	0	0	71 119	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A10 : Valeur des exportations vers la République dominicaine HARENG (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (SAUF FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	33 916	0	100 604	0	0	0	0	0	0
NB	0	164 174	44 891	34 238	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Hareng fumé – Includant filets

Tableau A11 : Valeur des exportations – toutes destinations HARENG FUMÉ - INCLUDANT FILETS Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	56 606	72 433	0	133 892	90 834	168 756	47 139
IPE	0	62 607	35 947	0	0	0	0	0	0
NE	3 274 132	3 490 951	3 390 632	3 430 905	2 409 091	3 727 143	2 884 817	3 089 157	3 010 493
NB	13 335 301	17 583 344	15 526 267	17 415 129	14 502 511	17 171 604	21 800 724	14 429 978	15 285 595
Qc	1 590 817	1 238 095	1 185 001	375 322	369 226	160 467	861 656	804 934	1 063 207
ON	209 536	142 943	77 776	302 426	222 890	37 589	48 133	0	3 150
CB	0	36 260	0	0	8 418	25 376	10 969	0	10 997

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A12 : Valeur des exportations vers les États-Unis HARENG FUMÉ - INCLUDANT FILETS Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	56 606	44 419	0	9 606	4 176	0	47 118
IPE	0	0	4 992	0	0	0	0	0	0
NE	1 482 283	1 802 427	1 763 645	1 638 074	1 335 510	1 387 531	1 347 153	1 178 101	1 093 895
NB	1 105 124	1 189 154	1 116 811	1 546 811	1 209 453	871 082	642 699	525 540	722 311
Qc	98 206	113 070	92 206	109 237	129 575	101 265	435 681	380 851	665 779
ON	2 451	125 004	77 776	5 260	57 310	9 914	0	0	3 150
CB	0	2 054	0	0	8 418	25 376	10 969	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Tableau A13 : Valeur des exportations vers le Japon HARENG FUMÉ - INCLUANT FILETS Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	350 005	0	0	0
NB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A14 : Valeur des exportations vers l'Europe occidentale HARENG FUMÉ - INCLUANT FILETS Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	35 333	21
IPE	0	62 607	0	0	0	0	0	0	0
NE	1 053 329	976 370	878 571	1 064 000	406 440	604 600	537 380	1 054 173	1 078 015
NB	146 504	959 327	1 505 941	1 404 007	1 297 041	833 658	2 647 955	2 283 968	1 426 101
Qc	0	0	0	49 581	77 285	54 004	239 138	130 524	16 012
ON	0	0	0	0	37 049	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A15 : Valeur des exportations vers Haïti HARENG FUMÉ - INCLUANT FILETS Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	38 118	20 986	28 908	0	255 085	103 451	128 250	0	241 088
NB	2 245 370	1 482 695	802 573	921 813	206 271	571 420	432 423	640 196	910 199
Qc	144 187	39 420	0	0	0	0	0	0	0
ON	29 813	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A16 : Valeur des exportations vers la République dominicaine HARENG FUMÉ - INCLUANT FILETS Certaines provinces 1996-2004 en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	124 286	86 658	33 588	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	226 345	386 019	352 284	298 427	183 913	712 120	480 634	701 924	500 381
NB	8 224 350	13 025 943	11 429 998	12 446 841	10 540 535	13 426 736	16 447 164	9 370 938	10 101 548
Qc	1 126 959	841 834	951 932	178 058	94 096	0	86 072	0	0
ON	32 971	0	0	227 015	47 494	0	0	0	0
CB	0	34 206	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Tableau A17 : Valeur des exportations vers l'Afrique HARENG FUMÉ - INCLUANT FILETS Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	28 014	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	118 110	23 721	20 681	0
NB	15 600	0	0	0	282 277	204 320	98 829	268 466	147 988
Qc	0	0	0	0	0	0	0	31 159	43 121
ON	0	0	0	0	0	0	47 687	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Hareng salé ou en saumure – non séché ou fumé

Tableau A18 : Valeur des exportations – toutes destinations HARENG SALÉ OU EN SAUMURE - NON SÉCHÉ ou FUMÉ Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	2 873 231	3 415 159	3 514 576	2 347 114	3 935 904	1 665 110	1 247 624	352 149	240 859
IPE	0	2 493	0	5 718	0	0	0	0	0
NE	130 202	125 831	42 388	65 684	84 770	41 365	52 282	83 035	128 078
NB	508 373	987 983	1 586 678	3 586 702	1 025 663	892 936	1 505 540	1 789 420	1 450 379
Qc	203 916	177 900	220 161	195 757	141 369	128 123	241 874	118 376	117 713
ON	22 094	206 424	592 481	209 819	71 617	193 840	62 779	83 410	247 332
CB	0	0	0	0	10 021	7 420	5 365	0	10 215

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A19 : Valeur des exportations vers les États-Unis HARENG SALÉ OU EN SAUMURE - NON SÉCHÉ ou FUMÉ Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	2 873 231	3 415 159	3 514 576	2 347 114	3 935 904	1 665 110	1 247 624	352 149	240 859
IPE	0	2 493	0	5 718	0	0	0	0	0
NE	130 202	102 654	22 998	27 700	72 358	0	52 282	83 035	126 853
NB	19 753	30 474	1 119 974	2 318 463	849 765	891 996	1 504 661	1 789 013	1 410 925
Qc	53 372	107 016	164 811	149 217	92 682	128 123	241 874	118 376	117 713
ON	22 094	189 495	519 642	209 819	71 617	193 840	62 779	83 410	247 332
CB	0	0	0	0	10 021	7 420	5 365	0	10 215

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A20 : Valeur des exportations vers l'Europe occidentale HARENG SALÉ OU EN SAUMURE - NON SÉCHÉ ou FUMÉ Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	27 200	0	0	0
NB	76 463	0	113 371	142 301	35 200	0	0	0	0
Qc	0	0	0	24 540	0	0	0	0	0
ON	0	16 929	72 839	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Tableau A21 : Valeur des exportations vers la République Dominicaine HARENG SALÉ OU EN SAUMURE - NON SÉCHÉ ou FUMÉ Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	19 390	0	0	13 432	0	0	0
NB	383 532	873 397	353 333	1 125 938	45 335	0	0	0	0
Qc	150 544	70 884	55 350	22 000	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Maquereau (sauf foie ou rogue) – Frais ou réfrigéré (Excluant filets de poisson)

Tableau A22 : Valeur des exportations – toutes destinations MAQUEREAU - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	43 805	4 278	4 150	0	0	43 719	847 879	104 495
IPE	181 533	285 259	280 628	229 085	256 424	282 362	446 979	360 066	312 416
NE	181 406	215 421	133 351	138 266	59 514	155 451	61 158	107 379	1 004 265
NB	7 697	70 528	93 542	136 518	116 834	114 608	72 671	119 822	0
Qc	445 957	238 652	796 756	609 347	434 331	372 562	155 668	82 319	153 586
ON	0	2 033	8 266	0	3 591	64 833	37 660	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	3 911	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A23 : Valeur des exportations vers les États-Unis MAQUEREAU - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	43 805	4 278	4 150	0	0	43 719	103 786	104 495
IPE	181 533	285 259	280 628	229 085	256 424	282 362	446 979	360 066	312 416
NE	181 406	215 421	133 351	84 614	59 514	155 451	52 808	107 379	63 291
NB	7 697	70 528	93 542	136 518	116 834	114 608	72 671	16 421	0
Qc	445 957	238 652	796 756	453 936	434 331	372 562	60 322	82 319	135 239
ON	0	2 033	8 266	0	3 591	64 833	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	3 911	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A24 : Valeur des exportations vers la Chine MAQUEREAU - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	65 191	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	0	0	0	202 485
NB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Tableau A25 : Valeur des exportations vers l'Europe de l'Est MAQUEREAU - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	300 898	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	0	0	0	574 009
NB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	95 346	0	18 347
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Maquereau (sauf foie ou rogue) – Congelé (Excluant filets de poisson)

Tableau A26 : Valeur des exportations – toutes destinations MAQUEREAU (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	2 927 050	1 177 240	272 786	1 177 336	351 568	2 082 705	12 807 606	17 321 827	32 303 133
IPE	162 560	1 017 208	184 991	60 768	81 353	585 141	384 578	1 803 804	941 260
NE	1 642 842	1 589 316	458 242	412 643	528 009	1 586 162	3 181 319	3 328 097	5 989 504
NB	86 914	11 370	44 031	43 806	71 237	193 788	126 428	200 833	540 657
Qc	28 393	22 361	9 163	77 112	17 892	222 286	41 897	347 685	208 611
ON	354 319	75 623	35 847	0	18 424	80 422	894 344	162 508	101 928
CB	37 884	77 895	60 059	65 944	7 874	200 825	37 595	78 430	117 748

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A27 : Valeur des exportations vers les États-Unis MAQUEREAU (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	169 098	84 058	246 402	500 924	174 144	245 481	556 993	350 500	1 496 473
IPE	27 349	137 943	184 991	60 768	57 985	57 985	82 910	23 212	16 252
NE	351 442	127 847	245 790	359 372	440 789	176 364	239 248	18 407	196 454
NB	16 875	0	0	33 698	71 237	34 818	0	0	24 273
Qc	0	22 361	9 163	68 858	17 892	35 928	41 897	58 522	28 190
ON	45 632	42 018	35 847	0	18 424	80 422	172 490	102 104	101 928
CB	12 559	77 895	60 059	65 854	7 874	200 825	37 595	78 430	71 791

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A28 : Valeur des exportations vers le Japon MAQUEREAU (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	2 705 989	1 091 582	0	191 451	0	108 719	3 152 820	2 234 775	5 706 848
IPE	129 538	293 298	0	0	0	175 658	223 200	745 045	377 418
NE	1 200 523	1 171 654	0	0	0	0	315 802	1 297 336	545 044
NB	70 039	0	0	10 108	0	0	64 100	156 645	125 777
Qc	0	0	0	0	0	0	0	108 976	92 009
ON	280 132	33 605	0	0	0	0	454 090	0	0
CB	25 325	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Tableau A29 : Valeur des exportations vers la Chine MAQUEREAU (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	323 368	0	37 960	2 981 046	5 803 335	14 316 426
IPE	0	0	0	0	0	0	0	943 484	454 413
NE	0	0	0	0	0	0	360 015	647 049	1 564 817
NB	0	0	0	0	0	0	0	21 788	341 155
Qc	0	0	0	0	0	158 854	0	29 921	32 934
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	90	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A30 : Valeur des exportations vers l'Europe occidentale MAQUEREAU (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	12 917	1 600	0	0	0	114 542	358 875	162 082	711 350
IPE	0	10 941	0	0	0	0	38 280	0	0
NE	42 997	154 427	0	0	0	0	155 337	39 429	456 114
NB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	8 254	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A31 : Valeur des exportations vers l'Europe de l'Est MAQUEREAU (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	15 362	349 736	1 161 100	5 746 163	6 366 573
IPE	5 673	550 276	0	0	0	0	20 004	0	0
NE	0	0	14 239	0	0	813 066	1 115 462	513 887	2 150 229
NB	0	0	0	0	0	0	44 113	0	49 452
Qc	0	0	0	0	0	27 504	0	86 820	18 640
ON	0	0	0	0	0	0	240 524	27 591	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	45 957

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A32 : Valeur des exportations vers l'Afrique MAQUEREAU (SAUF FOIE OU ROGUE) - CONGELÉ (EXCLUANT FILETS DE POISSON) Certaines provinces 1996-2004, en dollars

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	1 105 409	1 556 600	33 730	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	141 708	0	99 107	0
NB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	27 240	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Foie et rogue – Frais ou réfrigérés

Tableau A33 : Valeur des exportations -- toutes destinations FOIE ET ROGUE - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉS
Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	120 088	0	105 917	41 127	0	0	0	555 172	1 333 034
IPE	122 486	4 887	0	0	0	0	0	0	0
NE	352 965	39 409	2 249	157 847	30 256	7 609	3 479	0	233 956
NB	0	26 492	69 036	0	0	34 288	0	0	15 057
Qc	1 844	0	0	0	0	0	0	315 350	0
ON	25 024	153 314	37 712	36 749	86 308	0	34 514	47 378	46 278
CB	1 981 997	1 136 865	1 650 227	778 024	681 395	2 499 217	591 351	2 034 993	434 187

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A34 : Valeur des exportations vers les États-Unis FOIE ET ROGUE - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉS
Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	120 088	0	105 917	41 127	0	0	0	555 172	0
IPE	122 486	4 887	0	0	0	0	0	0	0
NE	343 567	39 409	2 249	15 506	30 256	7 609	3 479	0	4 206
NB	0	26 492	69 036	0	0	0	0	0	15 057
Qc	1 844	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	25 024	8 363	37 712	36 749	86 308	0	34 514	47 378	46 278
CB	541 207	613 547	1 427 482	609 513	212 031	354 345	453 408	807 724	303 540

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A35 : Valeur des exportations vers le Japon FOIE ET ROGUE - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉS
Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	9 398	0	0	142 341	0	0	0	0	0
NB	0	0	0	0	0	34 288	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	315 350	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	1 440 790	509 960	156 099	38 703	469 364	2 144 872	102 400	1 227 269	92 953

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A36 : Valeur des exportations vers l'Europe occidentale FOIE ET ROGUE - FRAIS ou RÉFRIGÉRÉS
Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	0	1 333 034
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	0	0	0	229 750
NB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	144 951	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	66 646	0	0	0	35 543	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Foie et rogue – Congelés

Tableau A37 : Valeur des exportations – toutes destinations FOIE ET ROGUE - CONGELÉS Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	283 044	1 244 740	945 169	1 845 327	1 990 919	722 354	201 200	2 923 257	3 190 549
IPE	747 103	602 603	1 610 145	818 588	678 598	970 879	723 171	0	581 168
NE	22 110 904	10 790 038	4 976 537	7 826 120	12 367 041	11 848 609	14 387 311	20 424 143	12 136 191
NB	13 596 788	6 306 831	7 586 942	8 849 039	10 032 806	16 345 762	9 256 059	13 466 546	6 111 637
Qc	908 096	839 666	996 418	39 499	91 096	468 123	244 795	488 808	797 792
ON	156 021	416 292	236 163	203 796	186 820	261 799	2 883 179	1 088 413	173 886
CB	6 541 122	11 556 005	14 623 890	1 838 177	4 194 723	6 804 860	11 422 388	15 091 424	20 376 559

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A38 : Valeur des exportations vers les États-Unis FOIE ET ROGUE - CONGELÉS Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	30 185	0	0	10 887	0	4 962	0	0	0
IPE	0	0	0	0	18 535	0	0	0	0
NE	2 061	0	32 592	19 817	0	374 263	1 217 166	1 309 547	2 631 180
NB	0	17 603	0	0	16 165	6 599	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	7 263
ON	86 988	22 764	39 690	17 243	0	80 767	129 529	79 356	12 119
CB	512 679	117 498	647 657	102 210	185 463	205 878	268 695	482 819	427 627

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A39 : Valeur des exportations vers le Japon FOIE ET ROGUE - CONGELÉS Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	252 859	0	199 008	0	276 799	380 975	201 200	2 039 232	557 614
IPE	747 103	602 603	1 528 057	784 988	660 063	963 244	723 171	0	348 778
NE	22 103 193	10 706 519	4 824 645	7 645 289	11 997 086	10 954 585	12 917 772	18 097 610	7 583 581
NB	13 596 788	5 861 926	7 277 139	8 717 049	9 846 248	15 871 447	8 654 826	12 631 764	5 247 909
Qc	908 096	665 961	996 418	0	91 096	468 123	244 795	287 736	790 529
ON	0	131 048	0	0	0	0	2 721 266	243 849	0
CB	6 015 113	11 376 910	12 838 229	1 668 106	3 520 782	6 438 168	10 921 290	12 054 614	17 926 027

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A40 : Valeur des exportations vers la Chine FOIE ET ROGUE - CONGELÉS Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	201 707	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	225 270
NE	0	0	0	0	0	0	0	581 222	1 577 686
NB	0	0	0	0	0	0	0	188 357	124 957
Qc	0	0	0	0	0	0	0	201 072	0
ON	69 033	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	938 931	0	474 514	0	12 855	645 717	1 024 752

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Tableau A41 : Valeur des exportations vers l'Europe occidentale FOIE ET ROGUE – CONGELÉS
Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	1 244 740	746 161	1 834 440	1 714 120	336 417	0	682 318	2 473 322
IPE	0	0	82 088	33 600	0	7 635	0	0	7 120
NE	5 650	83 519	119 300	127 100	25 506	262 792	3 519	120 856	162 779
NB	0	427 302	309 803	131 990	170 393	467 716	599 833	506 625	738 771
Qc	0	173 705	0	39 499	0	0	0	0	0
ON	0	262 480	196 473	186 553	186 820	181 032	32 384	765 208	160 843
CB	0	5 569	135 996	0	0	160 814	15 138	1 122 582	74 600

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Foie et rogue – Séchés, fumés, salés ou en saumure

Tableau A42 : Valeur des exportations – toutes destinations FOIE ET ROGUE – SÉCHÉS, FUMÉS, SALÉS OU EN SAUMURE Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	9 346 511	8 220 661	6 592 079	8 042 908	5 204 226	6 020 931	797 034	4 727 246	7 873 396
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	2 307 377	1 061 257	1 039 078	456 930	677 659	1 259 855	813 871	807 138	265 233
NB	2 222 592	527 977	146 128	324 546	81 333	0	56 095	0	1 461 190
Qc	92 630	281 056	0	0	193 788	788 595	49 871	2 555	198 229
ON	296 749	544 753	842 182	660 516	55 760	230 742	1 395 148	708 913	476 890
CB	197 615 569	100 388 034	90 377 486	92 790 109	126 632 854	99 913 713	96 720 175	84 160 788	84 377 161

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A43 : Valeur des exportations vers les États-Unis FOIE ET ROGUE – SÉCHÉS, FUMÉS, SALÉS OU EN SAUMURE Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	4 916	227 419	124 452	81 348	111 945	169 111	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	4 595	18 087	0	0	0	136 778	0	0	0
NB	63 717	151 349	146 128	154 098	38 580	0	0	0	0
Qc	2 630	0	0	0	0	0	0	0	198 229
ON	0	0	0	0	3 329	30 331	0	0	0
CB	598 304	319 026	178 107	2 087 748	800 031	347 891	876 560	392 876	851 215

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. Html

Tableau A44 : Valeur des exportations vers le Japon FOIE ET ROGUE – SÉCHÉS, FUMÉS, SALÉS OU EN SAUMURE Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	240 074	190 374	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	2 056 640	687 870	1 039 078	260 640	677 659	1 094 452	813 871	807 138	205 993
NB	1 945 177	0	0	0	0	0	0	0	1 461 190
Qc	90 000	281 056	0	0	193 788	788 595	0	0	0
ON	0	544 753	538 700	367 500	0	0	70 605	350	0
CB	186 591 847	94 416 421	80 141 184	81 062 943	110 727 829	88 694 360	86 155 080	68 751 787	66 130 851

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep. html

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Tableau A45 : Valeur des exportations vers la Chine FOIE ET ROGUE – SÉCHÉS, FUMÉS, SALÉS OU EN SAUMURE Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	10 106 233	5 548 860	9 701 479	9 380 123	13 591 149	10 500 344	8 948 993	11 105 018	15 743 087

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A46 : Valeur des exportations vers l'Europe occidentale FOIE ET ROGUE – SÉCHÉS, FUMÉS, SALÉS OU EN SAUMURE Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	9 211 884	7 993 242	6 467 627	7 721 486	4 901 907	5 851 820	797 034	4 727 246	7 873 396
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	246 142	355 300	0	196 290	0	0	0	0	56 415
NB	0	376 628	0	170 448	0	0	56 095	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ON	296 749	0	303 482	293 016	52 431	200 411	1 324 473	708 426	473 030
CB	311 925	29 553	272 706	0	34 167	40 202	89 527	93 501	280 960

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

Tableau A47 : Valeur des exportations vers la République dominicaine FOIE ET ROGUE – SÉCHÉS, FUMÉS, SALÉS OU EN SAUMURE Certaines provinces 1996-2004 \$

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TN	129 711	0	0	0	0	0	0	0	0
IPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NB	213 698	0	0	0	42 753	0	0	0	0
Qc	0	0	0	0	0	0	49 871	0	0
ON	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CB	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/engdoc/tr_homep.html

ANNEXE B : AUTRES STATISTIQUES CHOISIES

Tableau B1 : Production mondiale de hareng, par type de produit et grands pays producteurs, en milliers de tm									
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Filets, frais/congelés									
Danemark	58,6	55,6	48,7	48,2	48,3	32,2	35,5	39,6	42,1
Finlande	8,5	8,7	11,5	11,6	9,2	9,2	9,5	9,5	6,0
Irlande	16,7	19,0	14,0	10,0	7,9	7,8	7,4	9,4	4,2
Norvège	20,6	29,7	50,2	81,6	91,6	105,9	93,9	106,7	120,7
Islande	6,6	6,1	8,0	11,0	11,7	17,0	7,3	4,5	3,8
Autres	15,2	16,8	23,8	19,1	18,3	5,0	5,3	1,7	1,7
<i>Total</i>	126,2	135,9	156,2	181,5	187,0	177,1	158,9	171,4	178,5
Congelés									
Pays-Bas	34,5	34,5	53,0	27,7	82,5	48,1	59,9	30,0	52,9
Norvège	34,0	30,5	71,4	103,4	205,2	372,4	413,8	249,9	277,9
Allemagne	34,5	32,5	31,6	31,9	40,3	31,6	26,0	35,7	42,9
Canada	13,3	20,3	15,3	16,5	13,8	10,0	10,0	12,0	10,0
Ex URSS	18,8	0,0	0,0	3,6	15,5	18,6	19,9	29,0	7,1
Danemark	8,5	10,5	8,7	8,2	7,4	7,2	6,6	11,8	7,8
États-Unis	36,1	47,0	32,8	33,7	32,1	23,0	35,6	21,2	19,6
France	5,3	8,5	7,9	19,4	23,2	20,1	16,1	17,0	11,6
Autres	37,5	42,9	41,8	44,6	51,3	67,8	83,4	34,4	50,5
<i>Total</i>	209,9	209,9	209,9	289,0	471,3	598,8	671,3	441,0	480,3
Fumés									
Japon	17,6	16,3	15,9	20,4	15,1	16,8	13,2	13,0	12,2
Canada	18,1	19,4	18,9	18,4	18,0	14,7	15,8	16,3	15,1
Islande	10,3	6,4	10,2	13,9	11,4	12,2	7,4	7,1	6,6
Pologne	14,5	17,9	18,5	19,0	28,7	26,8	22,3	19,9	20,0
RU	6,4	6,0	6,0	5,7	6,0	7,8	7,4	7,7	6,4
Norvège	12,0	7,9	9,2	17,6	23,6	18,5	17,4	13,4	14,4
Pays-Bas	20,8	16,1	18,8	17,7	13,1	14,9	15,7	15,3	17,9
Ex URSS	31,0	49,2	48,9	50,2	29,4	18,9	17,6	6,8	5,8
Autres	33,0	27,8	29,1	23,4	26,3	44,3	40,9	24,9	24,5
<i>Total</i>	163,7	167,0	175,5	186,3	171,6	174,9	157,7	124,4	122,9
Préparés, en conserve									
Pologne	15,6	26,7	29,0	31,5	45,0	42,6	60,6	67,8	41,8
Danemark	34,6	35,7	36,1	39,7	36,4	22,9	26,2	25,4	27,8
Suède	18,4	19,9	36,2	19,7	10,8	32,1	38,7	36,0	37,3
Pays-Bas	11,0	15,0	15,0	17,0	17,0	16,0	16,0	16,5	15,5
Allemagne	149,5	143,8	137,2	128,4	130,4	86,5	69,9	66,6	66,2
Canada	13,6	13,1	13,5	12,6	12,0	9,0	8,0	8,5	9,0
Ex URSS	315,7	161,5	99,2	71,9	40,5	51,2	46,2	30,9	8,0
Autres	16,2	17,8	20,9	12,3	17,6	15,8	14,7	12,1	20,6
<i>Total</i>	574,6	433,5	387,1	333,1	309,7	276,1	280,3	263,8	226,2

Source : Globefish, 2001, p, 27,

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Norvège	53,9	40,3	54,4	67,0	124,2	229,9	248,4	153,8	142,2
Pays-Bas	75,6	75,7	58,2	72,5	91,2	59,1	65,0	51,6	69,9
Danemark	65,0	64,6	60,9	63,4	64,4	71,6	65,0	67,2	65,1
Allemagne	57,9	52,7	51,4	52,9	56,6	58,0	55,1	52,4	50,2
Suède	28,9	31,8	22,1	25,6	36,6	74,9	58,7	51,6	48,8
Pologne	-	-	-	36,9	38,7	39,4	43,0	44,8	40,2
États-Unis	63,8	72,5	49,8	55,7	71,3	55,2	48,9	31,4	32,9
RU	25,7	28,3	27,0	16,6	16,1	29,1	22,8	29,2	31,1
Canada	21,2	22,9	21,2	16,7	13,8	16,9	16,2	21,3	21,3
Irlande	6,3	6,7	7,2	7,9	10,4	16,3	10,4	11,8	9,1
Rép. de Corée	1,5	2,9	1,3	1,8	1,5	2,1	4,1	2,5	6,0
Lithuanie	-	-	-	2,4	7,1	11,4	13,0	16,4	5,7
France	5,4	6,8	3,5	7,1	9,0	8,8	6,9	6,5	4,6
Estonie	-	-	-	-	-	-	-	11,5	4,0
Île Féroé	2,3	2,1	0,9	0,7	2,7	7,7	3,7	1,7	3,8
Belarus	-	-	-	-	-	-	-	5,4	3,7
Finlande	0,4	0,4	0,8	2,5	2,5	3,7	5,4	4,2	3,4
Léthonie	-	-	-	7,4	9,7	12,6	7,2	5,3	2,3
Croatie	-	1,0	1,9	1,9	2,8	4,9	3,3	3,5	1,9
Islande	5,3	4,6	4,2	3,3	4,0	9,8	13,2	4,7	1,6
Japon	0,2	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2	0,7	0,8	1,5
Thaïlande	1,0	0,7	1,5	1,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,4
Autriche	0,3	1,7	1,6	1,7	2,7	2,4	1,6	1,4	1,2
Portugal	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-	-	0,5
Belgique	1,1	1,0	1,4	1,2	1,7	1,6	0,7	0,5	0,5
Autres	0,4	1,7	1,3	1,3	3,1	2,8	2,3	2,2	2,3
TOTAL	416,2	418,9	370,7	448,5	571,4	719,5	696,6	582,8	555,4

Source : Globefish, 2001, p, 23,

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Féd. de Russie	-	-	-	22,9	61,9	79,6	88,6	43,3	40,3
Danemark	32,1	32,3	22,9	32,4	37,5	46,2	41,4	47,2	38,7
Nigeria	0,0	0,0	25,3	17,3	37,2	30,3	35,2	39,5	41,7
Japon	127,0	117,5	93,6	96,3	129,1	121,5	80,7	60,2	78,8
Lithuanie	-	-	-	4,4	7,7	15,1	16,7	15,4	5,5
Pologne	0,0	0,0	0,0	9,7	14,7	21,0	23,9	20,5	20,0
Pays-Bas	29,9	30,2	25,9	30,8	25,0	25,3	22,2	26,9	32,7
Allemagne	21,5	20,6	15,3	20,4	17,8	23,6	17,1	14,0	13,1
Ukraine	-	-	-	0,0	8,4	11,4	NA	3,8	-
Chine	0,0	4,1	1,3	1,5	6,6	9,6	6,1	3,4	2,5
Canada	2,9	5,6	2,5	3,0	5,2	13,4	9,6	2,4	4,3
Autres	32,1	32,1	25,2	39,1	35,8	47,7	73,6	92,7	84,9
TOTAL	245,5	242,4	212,0	277,8	386,9	444,7	415,1	369,3	362,5

Source : Globefish, 2001, p, 20,

Tableau B4 : Importations de roque de hareng au Japon, par pays d'origine, en milliers de tm

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Canada	10,9	11,4	9,5	10,6	8,6	8,9	9,5	8,3	4,7
Irlande	2,1	2,9	2,6	2,6	2,5	2,4	1,2	1,5	0,0
Pays-Bas	1,6	1,7	1,0	1,6	1,6	1,5	1,4	0,7	0,7
États-Unis	1,0	2,0	1,6	1,2	1,1	1,3	1,4	0,6	0,5
Rép. de Corée	0,5	0,3	0,1	-	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Pologne	0,4	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3	0,0	0,0
Ex URSS	0,2	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,2
Danemark	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0
Corée	0,4	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Autres	0,3	0,6	0,7	0,7	1,7	3,2	3,3	3,7	3,0
TOTAL	17,8	19,8	16,4	17,1	16,2	17,9	17,5	15,2	9,1

Source : Globefish, 2001, p, 20,

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Filets, congelés									
Irlande	11,4	9,0	10,1	12,2	12,5	19,7	14,1	10,9	6,6
Allemagne	2,5	3,3	5,0	2,8	3,1	1,5	2,1	0,4	-
Danemark	2,7	1,2	3,7	2,6	1,6	1,0	0,9	0,9	1,2
Ex URSS	7,9	8,0	7,0	NA	NA	NA	7,0	8,9	3,7
Nouvelle-Zélande	4,6	5,3	4,9	4,5	5,2	4,8	5,3	3,4	3,4
Autres	5,8	5,3	4,9	4,5	5,2	4,8	5,3	3,4	3,5
Total	30,3	26,8	30,7	22,1	22,4	27,0	29,4	24,5	15,0
Congelés, entiers									
Norvège	172,5	230,3	245,2	339,2	298,0	239,3	223,1	245,7	294,6
Japon	149,4	171,5	382,4	343,6	322,5	504,8	601,5	415,1	273,8
Rép. de Corée	36,5	58,9	80,7	99,6	110,0	253,9	93,2	98,4	95,1
Féd. de Russie	-	-	-	-	-	-	65,4	97,3	69,4
Thaïlande	61,3	55,6	67,0	68,2	69,0	58,0	55,3	58,1	65,2
Irlande	48,3	47,7	63,3	149,1	123,7	111,0	77,8	59,6	52,6
RU	41,9	87,9	70,1	61,3	61,2	40,1	42,2	53,5	50,6
Pays-Bas	31,0	77,8	80,0	40,0	24,0	24,3	24,7	21,1	47,3
Taiwan	7,3	6,7	8,7	25,4	30,1	17,8	14,4	18,9	24,5
Allemagne	10,3	13,4	10,3	7,0	9,1	6,7	4,8	4,5	18,5
États-Unis	12,5	14,1	21,7	19,0	32,6	51,4	29,0	16,3	11,0
Danemark	4,9	2,7	4,3	5,7	4,5	6,6	12,2	8,4	10,6
Autres	46,2	16,4	18,1	21,0	35,9	36,2	46,0	36,2	31,4
Total	622,2	782,5	1051,8	1179,2	1120,7	1350,0	1289,6	1133,1	1044,6
Salé, en saumure									
Japon	86 070	91 977	94 590	93 653	97 875	95 455	80 301	79 423	83 002
Pérou	1 432	50	4 581	5 551	5 624	4 098	3 576	3 593	4 312
Cambodge	-	-	-	90	98	95	53	96	115
Chili	-	-	3	-	-	-	-	-	-
Grèce	254	207	-	-	421	300	-	-	-
Rép. de Corée	15	1	12	60	88	17	119	33	1
Afrique du Sud	400	400	400	300	300	300	-	-	-
Taiwan	704	704	691	684	2	2	2	-	-
Total	88 875	93 339	100 277	100 338	104 408	100 267	84 054	83 145	87 429
Fumé									
RU	3,4	3,9	4,2	3,9	3,5	3,8	3,5	3,4	3,7
Féd. de Russie	-	-	-	-	-	-	7,0	2,1	1,2
Pays-Bas	2,3	2,2	1,7	1,5	1,2	1,5	1,3	1,1	1,1
Grèce	-	-	-	-	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4
Nouvelle-Zélande	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Irlande	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Danemark	0,8	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	15,0	-	15,9	-	-
Taiwan	0,2	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-
Un. des rép. Soc sov	23,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Total									
En conserve									
Japon	28,9	26,3	31,0	31,3	24,9	20,7	27,3	30,4	26,7
France	19,8	17,4	18,9	19,9	19,3	22,5	20,7	19,1	19,2
Danemark	20,0	19,5	18,9	20,1	20,4	14,8	14,6	12,8	15,5
Taiwan	2,7	9,7	36,1	21,2	8,7	8,6	16,5	3,3	4,4
Espagne	11,2	10,1	10,3	21,0	28,8	11,0	11,3	11,0	7,6
Argentine	3,5	2,5	3,5	4,5	5,0	4,0	4,0	4,0	3,5
Maroc	3,9	3,4	3,1	4,1	7,1	6,0	5,2	4,5	3,5
Portugal	6,2	5,1	4,3	3,3	3,2	3,6	4,3	3,6	4,0
Pérou	0,6	0,3	0,6	0,8	0,5	0,2	6,9	4,0	9,2
Brésil	4,2	4,1	4,1	4,0	4,1	4,0	4,0	3,8	4,0
Norvège	4,9	7,6	6,4	6,2	8,1	6,2	3,8	3,6	3,0
Ex URSS	23,6	0,0	0,3	0,5	0,8	1,8	5,1	4,9	2,6
Thaïlande	18,7	15,0	20,3	19,5	21,0	13,9	14,5	17,2	16,0

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Autres	11,5	12,7	17,9	13,2	13,3	15,9	17,2	16,1	16,5
Total	159,7	133,7	175,7	169,6	165,2	133,2	155,4	138,3	135,7

Source : Globefish, 2001, p, 46,47,

Tableau B6 : Exportations mondiales de maquereau frais et congelé par grands pays exportateurs, en millions de \$US

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Norvège	183,2	142,4	157,0	174,9	204,2	270,8	294,3	260,2	239,4
RU	82,7	82,3	64,7	76,1	77,1	110,1	112,9	162,4	92,0
Irlande	41,4	40,5	44,8	57,1	82,7	90,1	70,2	74,9	46,4
États-Unis	13,8	15,0	22,9	20,1	36,6	56,7	35,2	14,1	8,3
Rép. de Corée	34,9	26,7	25,2	32,9	36,3	37,8	19,1	24,6	39,4
Pays-Bas	53,3	58,6	54,2	50,4	39,2	35,1	40,3	43,9	47,4
Îles Féroé	5,8	3,0	3,8	3,2	14,9	18,5	16,2	9,0	4,6
Taiwan	5,2	5,9	8,0	16,0	19,4	15,8	9,7	8,7	15,2
Danemark	16,5	11,0	16,4	19,3	22,2	15,2	27,6	17,6	19,7
Japon	5,1	9,0	17,7	12,9	6,1	13,9	27,0	12,2	3,3
Allemagne	10,8	14,2	9,2	9,2	14,7	13,7	11,4	13,5	8,9
Espagne	1,3	0,9	3,5	4,3	4,2	11,2	7,2	6,3	4,6
Uruguay	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	9,0	11,6	8,3
France	7,3	4,5	4,7	7,0	5,9	7,8	9,6	11,2	8,5
Lithuanie	-	-	-	3,4	8,2	10,5	7,2	6,8	1,5
Estonie	-	-	0,7	3,9	1,0	0,7	2,2	6,3	2,7
Suède	0,1	0,2	1,7	3,4	5,6	9,7	7,4	5,1	4,0
Mexique	-	-	-	0,0	0,1	0,2	0,8	4,3	2,4
Inde	0,3	1,3	2,0	1,0	2,0	7,1	3,1	2,8	10,4
Chine	-	0,3	0,8	1,3	2,9	2,8	4,4	2,9	2,8
Singapour	-	-	-	-	8,5	7,8	5,5	2,2	3,1
Nouvelle-Zélande	3,5	4,4	2,4	1,1	1,6	2,1	1,9	1,7	2,2
Afrique du Sud	0,2	0,3	0,3	0,3	0,6	0,7	0,3	1,5	1,8
Autres	11,0	10,2	9,0	14,8	17,7	17,0	19,4	14,6	30,1
TOTAL	476,4	430,7	449,0	512,6	611,7	755,3	741,9	718,4	607,0

Source : Globefish, 2001, p, 44,

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Japon	234,1	137,6	182,2	158,7	168,2	153,9	280,2	187,6	200,2
Nigeria	23,4	36,3	41,1	54,7	18,5	18,9	69,0	63,9	63,8
Norvège	23,9	16,6	13,9	18,3	34,2	70,1	52,7	106,3	59,6
Égypte	5,9	2,4	6,0	23,2	33,3	45,2	9,7	24,9	30,8
Pologne	-	24,5	17,7	20,3	27,1	34,6	37,3	37,5	29,0
Philippines	4,5	8,7	17,3	19,3	20,1	35,1	26,5	15,1	23,1
Féd de Russie	-	1,2	1,7	51,6	68,5	66,2	54,2	38,8	22,0
Pays-Bas	24,2	30,4	19,9	24,0	20,1	15,5	21,4	15,6	19,8
Rép de Corée	6,7	12,7	8,4	12,6	4,7	7,0	12,1	4,7	17,3
Malaisie	2,4	3,4	4,8	5,3	10,9	17,9	19,7	10,5	17,0
France	17,5	15,8	14,1	14,3	19,3	28,3	20,1	20,6	14,4
États-Unis	5,0	4,7	7,8	10,4	13,3	15,8	13,0	10,6	11,5
Allemagne	11,5	12,1	6,6	8,0	11,3	10,4	9,2	8,8	11,4
Thaïlande	7,7	7,8	10,8	15,5	23,7	26,3	20,9	11,3	11,0
Côte d'Ivoire	10,0	11,0	11,5	9,0	9,3	8,0	10,0	9,4	9,6
Singapour	-	-	-	-	12,4	12,2	8,1	4,5	8,9
Turquie	6,2	10,0	6,0	4,2	3,3	3,4	2,3	3,9	8,8
Roumanie	-	0,0	0,5	5,1	0,1	5,9	7,0	14,8	8,3
Lithuanie	-	-	-	4,0	7,0	14,2	10,5	10,8	7,8
Espagne	8,1	8,3	5,8	6,1	6,5	7,6	5,8	6,9	6,9
Italie	7,1	5,1	6,4	5,5	6,0	6,9	5,9	6,0	6,3
Danemark	12,2	8,2	9,3	9,5	12,2	13,3	14,7	14,7	6,1
Bulgarie	-	1,6	0,0	0,1	0,0	-	5,7	8,3	5,9
Ghana	-	-	-	-	4,5	2,8	0,6	0,1	5,7
Chine	-	0,9	1,5	7,3	12,1	6,7	15,7	5,0	5,3
Hong Kong	-	5,7	4,4	4,2	2,6	4,7	6,2	4,8	5,0
Léthonie	-	-	0,2	2,9	6,1	7,4	8,9	8,8	4,3
Papouasie NG	-	-	-	-	2,3	12,7	8,0	8,3	3,8
RU	8,3	5,8	2,0	3,9	3,9	1,3	1,3	4,5	3,6
Brésil	2,4	3,6	5,9	9,7	9,4	7,5	7,0	5,0	3,6
Israël	4,3	4,2	3,4	3,1	3,9	4,5	4,7	3,7	3,4
Rép. tchèque	-	-	3,0	3,8	5,5	5,9	5,1	4,3	3,3
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	8,4	3,3
Maroc	-	-	0,1	0,2	-	0,6	3,6	4,8	3,1
Zimbabwe	0,0	0,0	3,7	6,1	5,2	4,6	6,1	1,7	3,1
Estonie	-	-	-	1,3	1,8	1,5	3,7	7,5	2,8
Canada	1,7	2,2	1,8	2,3	3,0	3,8	3,0	3,1	2,4
Indonésie	0,6	0,9	2,4	2,3	1,9	1,7	1,5	0,3	2,3
Portugal	3,5	2,6	2,0	2,9	2,7	3,7	4,8	4,2	2,3
Îles Fidji	2,8	2,5	2,2	4,1	7,5	2,5	3,0	2,0	2,0
Jamaïque	2,6	3,1	3,3	-	-	6,2	3,2	2,8	2,0
Mozambique	-	-	-	-	0,3	0,1	0,0	1,4	1,8
Slovénie	-	0,8	1,1	1,3	1,1	1,7	1,4	1,5	1,6
Grèce	2,3	4,1	2,6	2,2	2,3	1,7	2,1	2,5	1,6
Suède	1,7	1,7	1,4	1,6	1,4	1,5	1,3	1,6	1,5
Féd de Yougoslavie	-	-	-	-	0,2	0,8	1,1	1,3	1,3
Autres	22,5	25,3	14,8	18,4	20,8	16,9	25,8	16,9	10,8
TOTAL	463,0	421,6	447,7	557,4	628,5	717,4	834,0	739,9	679,6

Vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent : aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau

Source : Globefish, 2001, p. 33.

ANNEXE C : CADRE DE RÉFÉRENCE

VISION À LONG TERME DES PÊCHES DU HARENG ET DU MAQUEREAU DANS LE SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

A. INTRODUCTION

Après consultation des parties intéressées aux pêches du hareng et du maquereau lors de la réunion du Comité consultatif des petites espèces pélagiques du golfe, qui se tenait les 1^{er} et 2 décembre 2004, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a décidé de retenir les services de consultants pour aider le Ministère et l'industrie à élaborer une vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe. Il s'agit de cerner et de valider les objectifs halieutiques qui sont importants pour l'industrie et pour le MPO, les principaux défis et obstacles qui nuisent à la réalisation des objectifs, les indicateurs de rendement utilisés pour déterminer l'état d'avancement des objectifs et les stratégies possibles à mettre en oeuvre afin de favoriser l'atteinte des objectifs.

Le but de cette démarche est d'établir un processus indépendant afin que les parties intéressées définissent leurs objectifs par rapport aux pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

L'établissement d'objectifs est jugé essentiel à la résolution des problèmes liés à ces pêches ainsi qu'à l'élaboration d'une direction plus cohérente à donner à l'industrie pour assurer une utilisation durable des ressources et pour réagir aux tendances du marché

B. CONTEXTE

La réunion annuelle du Comité consultatif des petites espèces pélagiques du MPO est le principal forum de discussion des enjeux liés à la pêche du hareng et du maquereau dans le Sud du golfe du Saint-Laurent. Elle vise essentiellement :

- a) à obtenir de la rétroaction et un consensus en vue de l'élaboration et de l'approbation d'un nouveau plan de gestion du hareng pluriannuel pour le sud du golfe du Saint Laurent (stock de 4T);
- b) à solliciter les opinions de l'industrie au sujet d'anciennes pratiques de gestion régionales et au sujet de mesures de gestion de la pêche du maquereau de 2005 à proposer pour le Plan de gestion de la pêche du maquereau de l'Atlantique qui est en vigueur à l'heure actuelle.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les enjeux en cours dans les pêches du hareng et du maquereau du sud du golfe, consultez l'annexe I.

C. OBJECTIFS

1. Élaborer avec les parties intéressées une vision future des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe, en mettant l'accent sur la durabilité des ressources et la viabilité de l'industrie. Pour ce faire, concentrer les efforts sur la valeur de la pêche et non pas sur le volume des captures.
2. Mettre au point une approche à long terme afin de stabiliser davantage la gestion halieutique en y intégrant des éléments qui tiennent compte :
 - a) de l'approche de précaution;
 - b) du concept de la gestion des pêches par objectifs;
 - c) des facteurs pertinents liés à l'écosystème.
3. Amener les pêcheurs et les provinces à s'engager en encourageant chaque partie à définir clairement ses idées, ses préoccupations et ses enjeux et à formuler des recommandations pour la réalisation des objectifs susmentionnés.
4. Cerner les secteurs d'entente entre les parties et proposer des solutions possibles aux différends.

D. PORTÉE

1. Le consultant doit consulter le MPO, les parties intéressées et les provinces afin d'aider le MPO et l'industrie à élaborer une vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau dans le sud du golfe du Saint-Laurent, selon l'approche de précaution, la gestion des pêches par objectifs et les facteurs pertinents liés à l'écosystème.
2. En ce qui concerne la pêche du hareng dans le sud du golfe, la vision à long terme s'appliquera aux flottilles du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, du secteur Golfe Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador qui ont accès aux eaux du Sud du golfe. Elle doit être conforme aux modes de partage de l'accès et des quotas déjà en place entre les deux secteurs de la flottille des grands senneurs du golfe, et à une décision prochaine prévue relativement aux formules de partage utilisées pour les secteurs de la flottille de pêche côtière du hareng. La vision à long terme doit s'appliquer à toutes les flottilles selon leurs zones de pêche autorisées respectives (hareng : pêcheurs côtiers - ZPH 16A-G; grands senneurs : zones 13, 14, 15, 16 et 17); maquereau : pêcheurs côtiers - zone 16; grands senneurs - zones 12, 13, 14, 15 et 16).
3. Pour ce qui est de la pêche du maquereau, le consultant doit aller de l'avant tout en respectant les limites du Plan de gestion actuel du maquereau. La vision à long terme de la pêche du maquereau doit être présentée dans un document distinct qui servira à guider

l'industrie halieutique du sud du golfe. On ne prévoit pas insérer la vision à long terme dans le Plan de gestion actuel du maquereau. Elle pourrait par contre servir d'outil de référence pour toute discussion future mettant à contribution l'ensemble de l'industrie de pêche du maquereau si jamais il est décidé d'aborder les enjeux plus larges.

4. Dans le cadre des consultations tenues auprès du MPO, des parties intéressées et des provinces, le consultant doit déterminer et valider les objectifs qui sont importants pour l'industrie et pour le MPO, les principaux risques et défis qui ont une incidence sur les objectifs, les indicateurs de rendement qui serviront à mesurer l'état d'avancement des objectifs et les stratégies possibles à mettre en place pour réaliser les objectifs.
5. Le consultant ne doit pas entreprendre de nouvelles recherches scientifiques, socio-économiques ou halieutiques; il doit plutôt se fier aux recherches déjà faites et aux rapports existants.
6. La vision doit reposer sur les principes suivants : établir un mode de prise de décisions plus transparent et davantage axé sur les règles, établir des plans de pêche pluriannuels axés sur la conservation de la ressource et la gestion du risque et établir des formules de partage à long terme. Fort de ce cadre d'action, le consultant devra formuler avec soin les options et les recommandations concernant la viabilité de la flottille et la conservation des ressources halieutiques.
7. Étant donné que tous les membres de l'industrie profiteront d'une amélioration de la qualité du poisson, il faudrait suivre de près le projet pilote de deux ans entrepris par le Centre de recherche et de développement des produits marins, de Shippagan. Dans son rapport, Allister Surette souligne qu'il faut s'attarder aux résultats du projet de recherche-développement en ce qui concerne la qualité du poisson et l'usage optimal du hareng, ainsi qu'au processus utilisé pour assurer la participation de toutes les parties de l'industrie (table ronde et table sectorielle). Il ajoute qu'il faudrait envisager que l'industrie ait recours à cette structure pour discuter d'autres sujets d'intérêt.

Approche de précaution

1. L'approche de précaution nécessite qu'il soit tenu compte des facteurs suivants :
 - Tout plan de gestion doit tenir compte des impératifs de conservation des stocks, des facteurs liés à l'environnement et à l'écosystème ainsi que du rendement socio-économique;
 - Les risques de résultats inacceptables, notamment l'effondrement d'un stock, doivent être prévus;
 - Les stratégies visant la réalisation des objectifs tout en évitant les risques de résultats inacceptables, doivent être élaborées très tôt dans le processus;
 - Les incertitudes doivent être prises en considération et des mesures d'atténuation doivent être établies;

- Il faut faire preuve d'une plus grande prudence lorsque les connaissances sont moins complètes ou moins fiables.

Gestion des pêches par objectifs

1. Le rôle de la Gestion des ressources est de mettre en oeuvre, en collaboration avec l'industrie, des plans, des lignes de conduite et des programmes pour la protection des stocks afin d'assurer l'abondance future des stocks et de prévoir l'allocation et la distribution équitable des surplus exploitables parmi les pêcheurs qui dépendent de la ressource pour gagner leur vie.
2. La gestion des pêches par objectifs vise à guider la préparation des nouveaux plans de gestion intégrée des diverses pêches. Le concept sera mis en oeuvre graduellement pour toutes les pêches du sud du golfe du Saint-Laurent.
3. La gestion des pêches par objectifs vise à :
 - a) Améliorer les mesures de conservation, de gestion par écosystème et de gestion des pêches en fixant des buts précis et mesurables;
 - b) Préciser les rôles des parties intéressées, des Sciences et de la Gestion des pêches;
 - c) Mesurer la gestion d'une pêche en fonction d'objectifs de rendement;
 - d) Évaluer ou gérer tous les risques associés à la réalisation des objectifs fixés;
 - e) Tenir compte de l'approche de précaution et de la gestion écosystémique dans l'élaboration des plans de gestion des pêches.

E. MÉTHODOLOGIE / APPROCHE

1. La préparation d'une vision à long terme comportera trois éléments distincts qui seront abordés simultanément par trois consultants différents.
2. Le premier élément visera les aspects scientifiques des pêches du hareng et du maquereau, notamment les objectifs liés à la conservation des ressources et à l'écosystème. On mettra l'accent notamment sur l'amélioration des pêches par la tenue d'un examen critique des programmes de recherche en cours et par la présentation de recommandations au MPO concernant l'orientation des activités de recherche futures. La composante scientifique de la vision à long terme misera surtout sur la conservation et l'utilisation durable de la ressource, sur l'élaboration d'une approche stable et à long terme de la gestion des pêches en collaborant avec l'industrie, par l'entremise d'un régime d'intendance partagée ainsi que sur l'établissement d'objectifs mesurables et l'élaboration de stratégies pour la protection des stocks. On formulera également des recommandations visant à améliorer la gestion de la pêche.

3. Le deuxième élément portera sur les aspects socio-économiques des pêches du hareng et du maquereau, notamment sur les objectifs en matière de gestion des pêches. L'accent sera placé notamment sur l'amélioration de la qualité et de la valeur des produits, sur la diversité du marché et sur les prises de tous les secteurs de flottille dans les zones où leurs permis sont valides. La composante socio-économique de la vision à long terme mettra surtout sur l'élaboration d'une approche stable et à long terme de la gestion des pêches en collaborant avec l'industrie, par l'entremise d'un régime d'intendance partagée, afin de fixer des objectifs mesurables et d'élaborer des stratégies visant à améliorer la qualité, diversifier les marchés, établir des buts socio-économiques (par exemple accroître la valeur globale des pêches), et formuler des recommandations afin d'améliorer la gestion de la pêche.
4. Le troisième élément portera sur les moyens à prendre pour assurer la durabilité des pêches, cerner les facteurs pouvant menacer la durabilité des pêches, aborder les enjeux actuels concernant la technologie des engins, la sélectivité des engins et la qualité du poisson, concevoir un plan de promotion de l'intendance partagée entre l'industrie et le gouvernement et, enfin, formuler des recommandations afin d'améliorer la gestion de la pêche.
5. Dans l'exécution de son travail, le consultant devra rencontrer des représentants des principales parties visées suivantes :

Associations de pêcheurs

Union des pêcheurs des Maritimes

Prince Edward Island Fishermen's Association (PEIFA)

Association des Pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine (APPIM)

Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie (RPPSG)

Regroupement des pêcheurs professionnels du nord de la Gaspésie (RPPNG)

Gulf Nova Scotia Herring Federation (GNSHF)

Gulf Nova Scotia Fishermen's Association (GNSFA)

Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Association (GNSBFA)

Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels (FRAPP)

Association des senneurs du Golfe (ASG)

Représentants des grands senneurs de Terre-Neuve-et-Labrador

Première nations

Gouvernements provinciaux

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Ministère des Pêches de Terre-Neuve-et-Labrador

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick

Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard

Usines de transformation du poisson

Groupes représentant les usines de transformation des provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard

Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP)

Organismes non gouvernementaux

Centre de recherche et de développement des produits marins (CRDPM)

6. Le consultant peut consulter d'autres groupes intéressés s'il pense qu'ils pourraient l'aider à mieux comprendre les enjeux et à mieux exécuter le travail demandé.
7. Le consultant doit faire des entrevues et obtenir et examiner tous les renseignements et documents pertinents afin de cerner et de consigner les points de vue de toutes les parties en cause.
8. Le consultant doit organiser des rencontres individuelles et/ou collectives avec les principales parties visées, et avec le personnel du MPO.
9. Pour obtenir l'information nécessaire au sujet des pêches du hareng et du maquereau pratiquées dans le Sud du golfe du Saint-Laurent, le consultant aura accès - sous réserve

de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* - à tout document pertinent du MPO et au personnel responsable du MPO.

10. À la demande du consultant ou en réponse à des demandes de renseignements, le personnel de la Région du Golfe du MPO fournira de l'aide au consultant, notamment en coordonnant la production du rapport et en demandant à son personnel technique chevronné de faire une recherche documentaire.
11. Le consultant doit rédiger un rapport sur la vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau du sud du golfe et le soumettre au ministre des Pêches et des Océans.
12. Le rapport écrit présenté au Ministre doit également être remis aux principales parties visées, dans les deux langues officielles.
13. Le consultant peut parler aux médias de la démarche utilisée pour concevoir la vision à long terme des pêches du hareng et du maquereau.

F. DÉLAI D'EXÉCUTION

1. Le travail du consultant doit se dérouler entre le 17 février et le 30 avril 2005. Le consultant doit soumettre son rapport préliminaire au ministre avant le 31 mars 2005 et son rapport final au plus tard le 30 avril 2005.

G. FACTEURS IMPORTANTS

1. Définir clairement les points de vue de toutes les parties visées.
2. Obtenir la plus récente information publiée relativement aux idées, aux questions et aux préoccupations de toutes les parties visées.
3. Déterminer les renseignements qui manquent pour aider à répondre aux préoccupations et aux questions de toutes les parties visées.
4. Élaborer une perspective globale de la vision à long terme.

ANNEXE I

RENSEIGNEMENTS DE BASE ET ENJEUX LIÉS AUX PÊCHES DU HARENG ET DU MAQUEREAU DANS LE SUD DU GOLFE

Pêche du hareng dans le sud du golfe

1. Le plan de gestion intégrée de la pêche du hareng du sud du golfe de 2000-2003 (stock de 4T) a expiré le 31 décembre 2003, mais il a été reconduit en 2004, moyennant quelques rajustements mineurs aux questions de l'accès et des allocations. Les deux points suivants ont été ajoutés au plan reconduit :
 - a) une allocation temporaire de 29,82 % a été accordée aux pêcheurs de la ZPH 16D (Îles-de-la-Madeleine) pour le printemps, dont une part de 20,28 % a été gérée en fonction du risque dans le cadre du TAC de la pêche du printemps de 2004;
 - b) le MPO modifie le processus de transfert des parts de quota d'automne pour la zone côtière en distribuant 2 356 t à parts égales aux ZPH qui en font la demande, avant le début de la pêche, et gérées en fonction du risque. Les ZPH 16B, 16C&E, 16F et 16G ont reçu chacune une part égale.
2. La gestion de la pêche du hareng dans le sud du golfe est basée sur une stratégie qui favorise la durabilité (dans ce cas-ci, il s'agit du niveau $F_{0,1}$). Les scientifiques du MPO fournissent le niveau $F_{0,1}$ après la réunion du Processus de consultation régional (PCR) qui se tient normalement à la fin de mars. La décision quant au prochain niveau de TAC, qui ne doit pas dépasser la valeur $F_{0,1}$, est fondée sur les résultats du PCR et sur les consultations de l'industrie après le PCR.
3. Depuis quelques années, les pêcheurs côtiers et les senneurs ne s'entendent pas sur l'incidence des senneurs sur la pêche. La plus récente question litigieuse entre les pêcheurs du N. B., de la Gaspésie et de l'Î.-P. -É. vise la proximité des senneurs au rivage.
4. Le MPO a embauché un facilitateur, M. Allister Surette, pour rencontrer toutes les parties et vérifier les faits et les perceptions dans le différend qui oppose les senneurs aux pêcheurs côtiers du hareng. Dans son rapport déposé en février 2004, M. Surette énumère six enjeux qu'il considère comme les principaux éléments du conflit. Les voici en ordre de gravité selon lui : l'existence de zones d'exclusion, le manque de renseignements scientifiques et la nécessité d'améliorer les mécanismes de communication et de discussion de ces renseignements, l'effet négatif possible de la senne coulissante sur l'habitat du homard et l'effet négatif possible des filets maillants perdus sur l'habitat, la nécessité d'évaluer la quantité indéterminée de harengs tués par les deux types d'engin, le manque de connaissances au sujet du mélange des populations locales de hareng et au sujet de leur route migratoire et le manque de confiance dans le MPO (gestion, application des règlements, données scientifiques).
5. Afin de favoriser le dénouement du conflit, une série d'activités de surveillance, d'études scientifiques et de mesures de gestion de la transition ont été élaborées et présentées aux représentants de l'industrie halieutique et des gouvernements provinciaux en 2004. Le coût

global de ce projet est évalué à 700 000 \$. Les parties visées sont d'accord pour dire que les problèmes soulevés dans le rapport Surette nécessitent des recherches scientifiques. Cependant, les sources de financement de ces recherches restent à confirmer.

6. Une nouvelle source d'inquiétude est en train de voir le jour : on s'inquiète de plus en plus de la qualité et de la teneur en histamine du hareng capturé par les pêcheurs côtiers (filets maillants) du sud du golfe du Saint-Laurent. Provoquée par la décomposition du poisson, l'histamine peut être nocive pour les humains. Les agences d'inspection alimentaire canadiennes et étrangères surveillent les taux d'histamine présents dans le hareng. Or, si le problème de qualité du hareng persiste, les marchés de la roque et de la chair de hareng capturé par les pêcheurs côtiers pourraient être gravement touchés.
7. La répartition historique des parts de quota de pêche côtière entre les zones de pêche du hareng est l'autre enjeu important qui perturbe la pêche côtière depuis six ans. Plus précisément, les pêcheurs ne s'entendent pas sur la part du quota du printemps à donner aux pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine et sur le transfert des parties non exploitées du quota de pêche d'automne à l'approche de la fin de la saison. Bien que le TAC global soit déterminé selon des analyses scientifiques, il n'y a présentement pas de méthode objective pour déterminer comment le TAC devrait être divisé en tenant compte de l'abondance locale. Les travaux se poursuivent.
8. Le MPO tentera de recueillir le consensus parmi tous les groupes de la pêche côtière au sujet d'une nouvelle façon de répartir le quota de pêche côtière. Si le consensus est impossible, le MPO présentera ses propres recommandations au Ministre avant la fin de février 2005.

Pêche du maquereau du sud du golfe

1. Le plan de gestion intégrée de la pêche du maquereau, qui expire en 2006, vise les pêcheurs des régions des Maritimes, du Golfe, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les mesures de gestion régionales pour la prochaine saison de pêche sont abordées au cours des consultations régionales annuelles visant les petits poissons pélagiques.
2. Présentement, l'abondance du maquereau qui fraie dans le sud du golfe du Saint-Laurent est évaluée à partir des données recueillies lors de l'échantillonnage des oeufs. À l'occasion de ce relevé annuel, on prélève des échantillons d'œufs et de larves au moyen de filets à plancton mouillés à des stations bien réparties. La quantité d'œufs recensée à chaque station est extrapolée pour l'ensemble de la zone afin d'obtenir des taux de ponte quotidiens et annuels. Enfin, les chiffres sont convertis en données sur la biomasse de génitrice en tenant compte des caractéristiques biologiques des femelles.
3. Le TAC du maquereau a été réduit de 100 000 t à 75 000 t en 2002, après la publication des conseils scientifiques du Canada. Les prises de maquereau sont sous-déclarées. Les débarquements annuels déclarés des quelque 17 000 titulaires de permis ne représentent qu'à peu près le cinquième du TAC depuis les années 1990. Cependant, en 2003, le total des

débarquements enregistrés par les provinces canadiennes s'élevait à environ 45 000 t. Toujours en 2003, le total des débarquements de maquereau enregistrés de toutes les sources (américaines et canadiennes) était d'environ 76 000 t. La hausse des captures de maquereaux trop petits et non vendables a mis un frein à l'exploitation de cette espèce par les pêcheurs encore actifs. Le petit maquereau capturé surtout au moyen de lignes à main et d'engins mécaniques sont rejetés à l'eau, ce qui provoque des inquiétudes (taux de mortalité incertain).

4. On avait prévu une augmentation de l'abondance en 2003, vu la prédominance de la classe de 1999 dans les prises et vu le fait que ces poissons étaient tous matures en 2003. Cependant, l'effectif mesuré en 2003 était inférieur aux prévisions, ce qui pourrait être attribuable à la présence de la seule classe d'âge de 1999 dans le stock et/ou aux conditions océanographiques très inhabituelles qui ont été observées pendant le relevé (eau très froide et importante réduction de la fraillère). Vu cette incertitude, le TAC a été maintenu à 75 000 t pour 2004.
5. Le TAC est réparti entre la pêche côtière traditionnelle (60 %) et la pêche exploratoire à engins mobiles (40 %). Cette formule de partage, qui est en vigueur depuis de nombreuses années, est le fruit de consultations tenues lors de diverses réunions du Comité consultatif du maquereau. Au cours des dix dernières années, les débarquements moyens réalisés dans les provinces de l'Atlantique étaient d'environ 20 000 t, dont environ 15 000 t (ou 75 %) ont été débarquées dans le golfe du Saint-Laurent (zones 4RST). Sur ce total, environ 8000 t ont été capturées dans le Sud du golfe (4T). Les grands senneurs ont eu davantage de succès au cours des trois dernières années sur la côte ouest de T.-N.-L. Malgré l'importance des débarquements en 2003, ils n'ont atteint que 49 % de leur quota.
6. Les pêcheurs de maquereau du sud du golfe aimeraient que les débarquements augmentent et que les marchés s'améliorent. Le marché international cherche le gros maquereau. Les usines de transformation ont laissé entendre que les exportations ne sont pas développées. Il serait possible de percer de nouveaux marchés, mais il faut d'abord s'assurer d'un approvisionnement régulier et d'une augmentation des prix. On a montré du doigt la qualité du maquereau comme obstacle à l'amélioration de la pêche et aux augmentations des débarquements. Le maquereau est davantage porté à l'oxydation à cause de sa teneur élevée en gras par opposition aux autres petites espèces pélagiques. À l'heure actuelle, le maquereau se vend surtout comme appât et rien ne laisse présager que les choses vont changer au cours des prochaines années, à moins que des efforts concertés ne soient déployés.
7. On a souligné l'importance d'améliorer les statistiques sur les prises de maquereau afin d'améliorer le processus d'évaluation du stock, de déterminer plus précisément où se situent les débarquements par rapport au TAC et d'assurer aux Canadiens une part équitable du quota advenant la nécessité de renégocier la formule de partage internationale avec les États-Unis. Il n'existe pas actuellement de système de déclaration personnelle des prises autre que les bordereaux d'achat remplis par les acheteurs et les journaux de bord soumis par les grands senneurs.
8. Le maquereau observé dans les eaux canadiennes à l'été et à l'automne migre sur la côte du Maine (É.-U.) l'hiver, où il se produit probablement un mélange avec un autre stock de maquereau provenant du Sud et la zone fait l'objet d'une pêche intensive. On ne connaît pas

l'ampleur du mélange dans les prises américaines mais les scientifiques américains effectuent leur propre évaluation en se basant sur les débarquements canadiens et américains déclarés. (En fait, les Américains considèrent qu'il n'y a qu'un seul stock de maquereau). Le MPO et l'industrie canadienne sont sérieusement inquiets de la façon dont cette évaluation est réalisée. Elle pourrait donner lieu à une exagération irréaliste de la biomasse et menacer la conservation de l'espèce. Pour améliorer l'évaluation du stock et parvenir à une entente avec les Américains sur le volume de la biomasse, les intéressés suggèrent que des discussions soient initiées entre les scientifiques canadiens et américains dans le cadre d'un processus ouvert auquel participe l'industrie.